



Prix : 1000 CFA

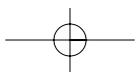
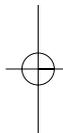
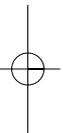
ÉTAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

Rapport 2009



ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

Rapport 2009



REMERCIEMENTS

La publication de ce rapport a été possible grâce à la contribution de nombre de personnes physiques et morales.

J'adresse mes remerciements à toutes ces personnes au nom des Organisations membres et du Secrétariat Exécutif du REN-LAC.

Mes remerciements vont également aux PTF du REN-LAC, notamment à l'Ambassade royale des Pays-Bas, l'Ambassade royale du Danemark, la Direction de la Coopération suisse et l'ONG suédoise DIAKONIA, grâce aux financements desquelles, l'enquête de sondage et l'édition du rapport ont été effectives.



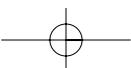
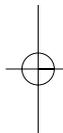
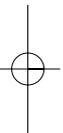
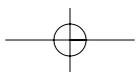
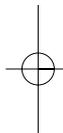
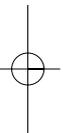


Table des matières

REMERCIEMENTS	3
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	9
INTRODUCTION	11
I METHODOLOGIE ET CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON	12
1.1 CADRE DE L'ETUDE	12
1.2 POPULATION ET METHODE DE L'ETUDE	12
1.2.1 Population	12
1.2.2 Méthode d'étude	12
1.2.3 Questions éthiques et protection des sources d'information	15
1.3 CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON	15
II RESULTATS	16
2.1 PERCEPTION DE LA CORRUPTION PAR LES ENQUETES	16
2.1.1 L'ampleur de la corruption	16
2.1.2 Le racket des populations : acte condamnable	16
2.1.3 Les expériences de corruption en 2009	20
2.1.4 L'évolution générale de la corruption	21
2.1.5 Les services d'activités vulnérables à la corruption	23
2.1.6 Les actions gouvernementales de lutte anticorruption.....	27
2.1.7 Les causes et conséquences de la corruption.....	27
2.1.8 Les principales solutions contre la corruption : Sanctions et sensibilisation	29
2.1.9 La télévision et la radio, principales sources d'informations des enquêtés sur la corruption en 2009	29
2.2 ETAT DE LA LUTTE ANTICORRUPTION AU BURKINA FASO EN 2009	31
2.2.1 Panorama des initiatives et actions de la lutte contre la corruption en 2009	32
2.2.2 Recommandations	62
2.2.3 Synthèse.....	64
III : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	65
ANNEXES	67
Annexe I : Grille d'entretien.....	67
Annexe II : Lettre du Secrétaire Exécutif du REN-LAC à monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances au sujet des marchés publics	76



SIGLES ET ABBREVIATIONS

ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
ASCE	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
BICIAB	Banque Internationale pour le Commerce l'Industrie et l'Agriculture du Burkina
CAGIDH	Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Droits Humains
CARFO	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CCVA	Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles
CCVC	Coalition nationale Contre la Vie chère, la Corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés
CEFORE	Centre de Formalité des Entreprises
CEG	Collège d'Enseignement Général
CEGECI	Centre de Gestion des Cités
CFA	Communauté Financière Africaine
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CMTL	Centre régional de Maintenance des Télécommunications de Lomé
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRAL	Commission de Règlement Amiable des Litiges
CRD	Comité de Règlement des Différends
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
DAF	Directeur de l'Administration et des Finances
DG	Directeur Général
DGI	Direction Générale des Impôts
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
EBOMAF	Entreprise Bonkougou Mahamadi et Fils
ECNAF	Entreprise de Construction Nouvelle Afrique
ENP	Ecole Nationale de la Police
GEGA	Société Générale de la Gastronomie
HT HD	Hors Taxe Hors Douane

IBO	Index du Budget Ouvert
IBP	International Budget Partnership
JNRC	Journées Nationales de Refus de la Corruption
LNBTB	Laboratoire national du Bâtiment et des Travaux Publics
MACO	Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
OSC	Organisation de la Société Civile
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
PAS	Programmes d'Ajustements Structurels
PDRDP-B/K	Projet de Développement Rural Décentralisé et Participatif dans les provinces du Bazega et du Kadiogo
PLAC	Prix de la Lutte Anti-Corruption.
PRM	Personnes Responsables des Marchés
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REN-LAC	Réseau National de Lutte Anti-Corruption
RESINA	Réseau Internet de l'Administration
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SE	Secrétariat Exécutif
SFI	Société Financière Internationale
SIMP	Système d'Information Intégré des Marchés Publics
SONABEL	Société Nationale Burkinabè d'Electricité
SONABHY	Société Nationale Burkinabè des Hydrocarbures
SONOMAC	Société de Sonorisation, Matériel Accessoires et Composantes
SOPAFER-B	Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

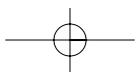
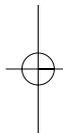
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	: Répartition des enquêtés selon leur attitude devant un cas de corruption discrète	18
Tableau II	: Classement des services selon leur degré de corruption perçu par les enquêtés	24
Tableau III	: Classement des services selon le degré de corruption en 2009 comparativement à 2008	25
Tableau IV	: Classement des départements ministériels selon le degré de corruption ..	26
Tableau V	: Classement des catégories d'agents dans la hiérarchie administrative	26
Tableau VI	: Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de la corruption au Burkina Faso	28
Tableau VII	: Liste des bénéficiaires selon le montant des fausses exonérations.....	43

LISTE DES FIGURES

Figure 1	: Attitude des enquêtés à l'égard des cas de corruption.....	17
Figure 2	: Répartition par région des enquêtés selon leur attitude devant un cas de corruption discrète, 2009	18
Figure 3	: Répartition des enquêtés selon le montant de la rétribution illégale	20
Figure 4	: Répartition des répondants selon leur perception de l'évolution de la corruption au Burkina Faso de 2007-2009	22
Figure 5	: Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la corruption	23
Figure 6	: Sources d'informations des populations sur la corruption en 2009 au Burkina Faso	30



INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays où les faits et pratiques de corruption sont de plus en plus courants. Les multiples initiatives développées ces derniers temps par le pouvoir exécutif pour les endiguer en sont les preuves. Cependant en dépit d'une proclamation politique forte de lutter contre la corruption, ces diverses initiatives souffrent d'une mise en œuvre efficace.

Fort de ce constat, des organisations de la société civile de lutte contre la corruption et les masses médias se mobilisent sans cesse pour jouer pleinement leur partition. Ainsi, dans le cadre de ses activités, le REN-LAC s'efforce annuellement de mettre à la disposition des populations des informations fiables sur le phénomène de la corruption, afin qu'elles s'imprègnent de l'ampleur du fléau et se mobilisent effectivement contre sa progression au Burkina Faso. Le présent rapport participe de cette production de connaissance sur la corruption. Il comprend deux parties : premièrement, une description des manifestations, des causes et des conséquences de la corruption telles qu'elles sont perçues par les populations ; deuxièmement, une analyse des mesures de lutte anticorruption appliquées par le Gouvernement en 2009 ainsi que de celles de tous les autres acteurs de la lutte anti-corruption. Le rapport est assorti de recommandations visant à renforcer la lutte contre la corruption dans le pays.

I METHODOLOGIE ET CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON

1.1 CADRE DE L'ETUDE

Le territoire Burkinabé est divisé en 13 régions. La région est une entité à la fois administrative et décentralisée. L'entité administrative est composée de provinces et de préfectures et l'entité décentralisée de communes (urbaines et rurales). L'enquête a concerné tous les chefs lieux de régions dont le choix a été justifié par la relative concentration des populations de ceux-ci, en services administratifs et en unités économiques.

1.2 POPULATION ET METHODE DE L'ETUDE

1.2.1 Population

L'enquête 2009, a concerné les populations âgées d'au moins 18 ans, sans distinction de sexe, de statut socioprofessionnel, de nationalité ou de durée de séjour dans les chefs-lieux de région de notre pays.

1.2.2 Méthode d'étude

Une enquête transversale a été réalisée, visant à établir une photographie de la perception de la corruption par les populations burkinabé en 2009. Elle a consisté d'une part, en des entretiens avec un échantillon des populations des chefs-lieux de régions et d'autre part, en une revue documentaire des rapports des institutions de lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance, des publications des médias relatives à la corruption.

La corruption était la variable indépendante de l'étude. Les modalités de cette variable étaient le niveau de la corruption, les pratiques de corruption ainsi que les causes et conséquences de celle-ci. Les variables explicatives étaient : le lieu de résidence, le sexe, l'âge, le niveau

d’instruction et le statut professionnel des enquêtés.

✓ **Echantillonnage.**

Un plan d’échantillonnage par quota a été utilisé. D’abord, la population urbaine a été stratifiée selon le sexe. Ensuite, dans chaque strate, le nombre de personnes à interviewer a été obtenu par le croisement de l’âge et de la catégorie socioprofessionnelle (CSP). Ainsi, la structure de l’échantillon constitué reflète celle de la population selon le sexe, l’âge et la CSP. Pour maximiser la représentativité de l’échantillon, un itinéraire prédéfini a été imposé à l’enquêteur qui ne doit réaliser ses interviews qu’auprès des personnes situées sur ledit itinéraire. La taille de l’échantillon régional a été déterminée proportionnellement à la taille de la population résidente du chef lieu de la région.

✓ **Collecte, traitement et analyse des données**

La collecte a eu lieu du 23 novembre au 05 décembre 2009 dans les treize chefs lieux de région du pays. Deux techniques de collecte des données ont été utilisées : un entretien en face-à-face et une revue documentaire avec respectivement, une grille d’entretien (Cf. annexe I) et une grille de lecture.

Le processus de collecte des données par entretien s’est déroulé en deux étapes principales : le pré-test et la collecte proprement dite. Le pré-test s’est déroulé après deux jours de formation des enquêteurs et a permis la finalisation des outils de collecte. Il a été réalisé dans la ville de Ouagadougou. La collecte proprement dite a été assurée par vingt-quatre enquêteurs dont le niveau d’étude était au moins égal à BAC + 3 avec en sus une expérience d’au moins trois ans en matière d’enquête. Chaque enquêteur devait interviewer en moyenne 83 personnes en deux semaines.

Le traitement des données d’entretien a été à la fois manuel et informatisé. Le traitement manuel a consisté en une saisie des informa-

tions issues des questions ouvertes et semi-ouvertes contenues dans les grilles d'entretien. Ce traitement a permis d'illustrer le rapport de citations des enquêtés et/ou d'effectuer des regroupements d'idées pour l'élaboration d'un manuel de codification et un masque de saisie.

Le traitement informatique des données a été fait avec le logiciel SPSS. L'analyse de ces données traitées a permis d'une part de décrire les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés, la perception du niveau de corruption, de ses causes et conséquences au Burkina et d'autre part de rechercher d'éventuelles associations entre ces caractéristiques et les différentes modalités de la corruption perçues par les enquêtés. En outre, l'analyse des données a consisté à classer les secteurs d'activités et les catégories professionnelles selon leur niveau de corruption.

✓ Critères de classement des services et des agents corrompus

Deux critères ont permis le classement aussi bien des secteurs d'activités que des catégories d'agents jugés corrompus. Le premier critère est la moyenne de notes attribuées par les enquêtés. Plus un secteur ou une catégorie professionnelle d'agents publics obtenaient une forte moyenne, moins ils étaient corrompus et inversement. Le deuxième critère était déterminé en fonction du nombre de fois que le secteur d'activités ou la catégorie professionnelle d'agents publics avaient été cités comme corrompus par les enquêtés. Plus un secteur d'activité ou une catégorie d'agents étaient cités, plus ils étaient corrompus et inversement. Un classement général est obtenu en faisant la moyenne des rangs des secteurs d'activités et des catégories d'agents classés selon les deux précédents critères. Ainsi, plus un secteur ou une catégorie professionnelle d'agents publics obtenaient une moyenne proche de zéro, plus ils étaient corrompus et inversement.

La collecte des données au moyen de la revue documentaire a été faite à travers une lecture critique des articles de la presse écrite nationale de l'année 2009 et des rapports 2009 des structures nationales

et internationales de lutte contre la corruption. Leur traitement et analyse ont consisté à établir l'état des lieux, à apprécier les actions conduites par les différents acteurs (les acquis et insuffisances) et à dégager des propositions et recommandations qui en découlent.

1.2.3 Questions éthiques et protection des sources d'information

Cette enquête a nécessité une intrusion dans la vie privée des personnes enquêtées. Aussi, n'a-t-elle concerné que des personnes majeures, susceptibles de donner un consentement responsable et éclairé. Pour assurer la protection des sources d'information, le traitement et l'analyse des données collectées ont été faits sans possibilité quelconque d'identifier les individus ayant fourni les informations au cours de l'enquête.

1.3 CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON

Les informations ont été collectées auprès de 2008 personnes. Parmi les enquêtés, 1040 étaient des femmes, représentant 52% de la taille de l'échantillon. Les enquêtés étaient essentiellement jeunes puisque le mode des âges était de 20 -29 ans et l'âge moyen de 38 ans. Si 27% des enquêtés n'ont pas été scolarisés, 18% avaient au plus 6 années de scolarité, 45% au plus 13 années de scolarité et 9% avaient un niveau d'études universitaires. Parmi les enquêtés, 27% étaient des personnes inactives. Les personnes actives se répartissaient en indépendants (32% de l'échantillon), salariés (5% de l'échantillon), chômeurs (4% de l'échantillon). L'activité principale des enquêtés était variée : commerçants, artisans, élèves et étudiants, ménagères, salariés.

II RESULTATS

Les résultats portent sur la perception de la corruption d'une part et sur l'analyse des efforts des acteurs de la lutte anticorruption en 2009 d'autre part.

2.1 PERCEPTION DE LA CORRUPTION PAR LES ENQUETES

Les enquêtés ont décrit comment ils percevaient l'ampleur de la corruption, l'évolution de celle-ci dans le temps, ses causes et conséquences sur la vie sociale des burkinabé.

2.1.1 L'ampleur de la corruption

Parmi les 2008 enquêtés, 1775 ont donné un avis sur l'ampleur de la corruption au Burkina Faso ; 1756 (99% des répondants) d'entre eux ont déclaré une fréquence élevée ou très élevée de la corruption dans le pays. La perception publique sur la fréquence élevée de la corruption au Burkina est restée constante au cours des trois dernières années, avec 98 à 99% de répondants.

2.1.2 Le racket des populations : acte condamnable

Trois vignettes (cf. encadré 1) ont permis aux enquêtés de décrire leur attitude face à des cas de racket.

Encadré 1 : attitude des enquêtés à l'égard des cas de corruption

Vignette 1 : Monsieur Ratzalom (signifiant « Parasite » en langue nationale mooré) est un employé du Gouvernement qui lui paie chaque mois un salaire. Monsieur Pami (signifiant « Non informé » dans la même langue) s'est présenté dans le bureau de Ratzalom pour légaliser les actes de naissance de ses enfants. Monsieur Ratzalom lui dit ceci : « nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers hein ! Fais quelque chose-là ». Comment appréciez-vous la démarche de Ratzalom auprès de Pami ?

Vignette 2 : Un motocycliste a « brûlé » un feu tricolore : il est passé alors qu'il devait s'arrêter. Le policier l'arrête et lui demande les papiers de sa mobylette. Après quelques minutes d'explication, le motocycliste reprend les papiers de sa mobylette en échange d'un billet de 1000 francs CFA et d'un sourire. Témoin de cette situation, comment considérez-vous cet échange ?

La sollicitation explicite de rétributions en argent ou en nature de l'agent de bureau est jugée inacceptable et condamnable par 9 enquêtés sur 10 (fig. 1A). Par contre, seulement 7 enquêtés sur 10, ont la même attitude à l'égard d'un cas de corruption active (fig. 1B)

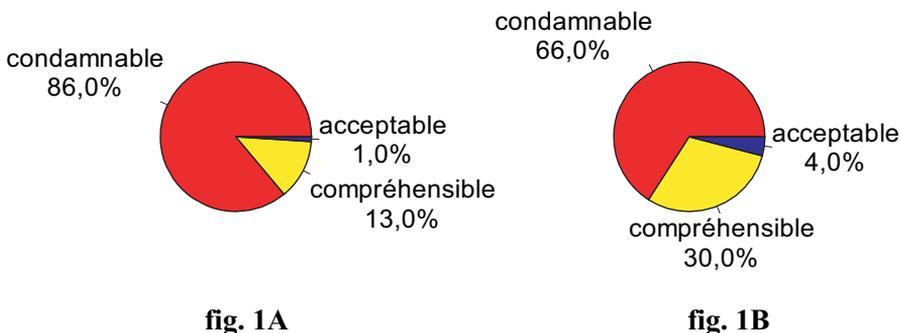


Figure 1: Attitude des enquêtés à l'égard des cas de corruption

En 2008, ces proportions étaient respectivement de 8 et 6 enquêtés sur 10.

Vignette 3 : Monsieur Pami a sollicité la légalisation des actes de naissance de ses enfants à M Ratzalom. Ratzalom n'a rien demandé cette fois à M Pami, mais le fait revenir tous les deux à trois jours au service, au prétexte que son patron n'est pas là pour signer. Trois semaines se sont écoulées et monsieur PAMI est déjà revenu plus de cinq fois voir monsieur RATZALOM et sans avoir été satisfait. Que ferez-vous si vous étiez Pami ?

Face à un cas de corruption discrète, forme communément pratiquée dans les services administratifs par les agents indécents, mais qui se veulent discrets, 42% des enquêtés se déclarent prêts à dénoncer ces agents ; toutefois, près d'un enquêté sur quatre préfère offrir une rétribution illégale (tableau I).

Tableau I: Répartition des enquêtés selon leur attitude devant un cas de corruption discrète

Conduite des enquêtés devant un cas de corruption discrète	Nombre (%) de répondants
• Dénoncer l'agent auprès de sa hiérarchie ou par voie de presse	727 (42)
• Offrir une rétribution illégale à l'agent public	405 (23)
• Prendre son mal en patience et continuer d'honorer les faux rendez-vous de l'agent public	402 (23)
• Demander l'intervention d'une connaissance ou d'une autorité politique auprès de l'agent public	219 (12)

Ces positions des enquêtés ont peu évolué entre 2008 et 2009, puisqu'en 2008, 40% des enquêtés étaient disposés à dénoncer l'agent public, 29% à lui offrir une rétribution illégale et 16% à faire intervenir un tiers pour

obtenir le service légalement dû.

Au niveau régional, le pourcentage d'enquêtés disposés à dénoncer l'agent public était supérieur à 50% dans trois régions (la Boucle du Mouhoun avec 63% d'enquêtés, les Hauts-Bassins avec 63% d'enquêtés et les Cascades avec 57% d'enquêtés) tandis que dans deux régions, ce pourcentage était inférieur à 20% (le Sahel et le Plateau central avec respectivement 20 et 19% d'enquêtés (fig. 2).

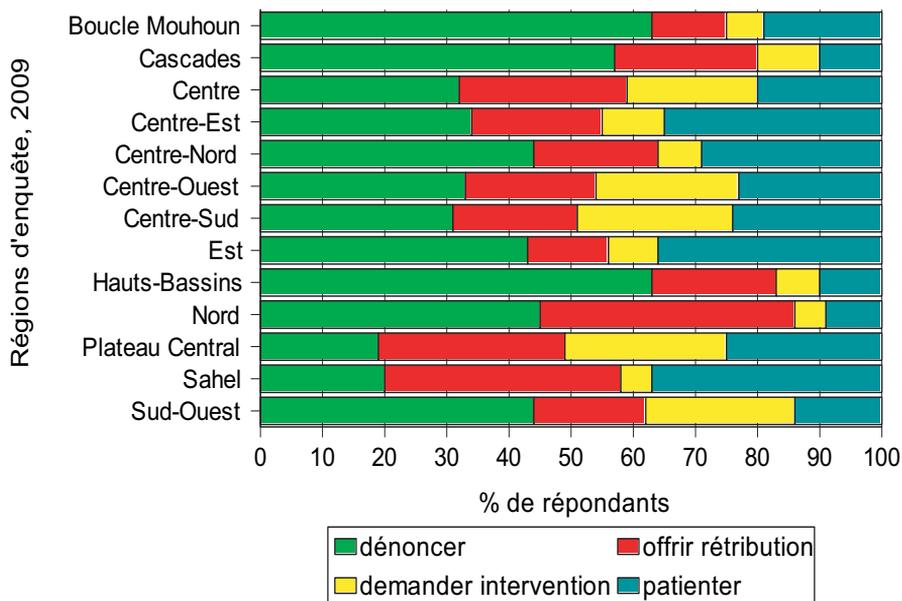


Figure 2: Répartition par région des enquêtés selon leur attitude devant un cas de corruption discrète, 2009

Par contre dans 8 des 13 régions, plus de 20% des enquêtés étaient prêts à prendre leur mal en patience, contre 3 régions en 2008. Cette redistribution des enquêtés s'est faite aux dépens de ceux qui désiraient offrir des rétributions illégales ou passer par des interventions de tiers.

2.1.3 Les expériences de corruption en 2009

Les enquêtés ont relaté des expériences de corruption qu'ils ont vécues personnellement ou dont ils ont été témoins au cours de l'année.

Au cours de l'année 2009, 322 des 2008 enquêtés, soit environ 16 enquêtés sur 100 ont déclaré avoir vécu personnellement une expérience de corruption ; dans un cas sur deux, l'utilisateur était l'initiateur de la démarche de corruption. Pendant la même période, 313 enquêtés ont été témoins de pratiques corruptrices. Au total, la corruption aura été pratiquée selon 32 personnes sur 100 dans l'année !

Parmi les 322 enquêtés acteurs directs de corruption, 30 (soit une personne sur 10) n'ont pas accepté ou offert de rétribution illégale, 258 (soit 8 personnes sur 10) ont été engagés dans une transaction financière ; 247 d'entre eux ont indiqué des montants de cette transaction qui variaient de cinq cents à trois millions (500 à 3 000 000) de F CFA (Fig. 3).

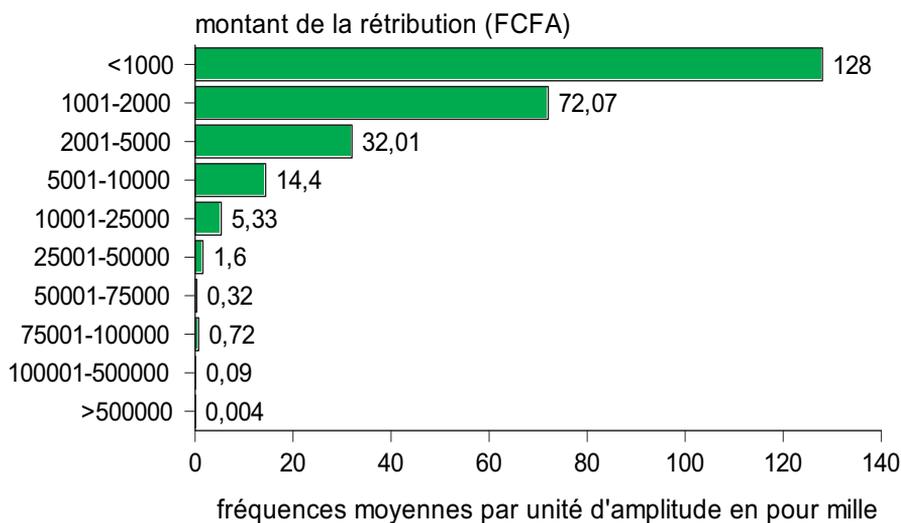


Figure 3: Répartition des enquêtés selon le montant de la rétribution illégale

Cette figure illustre bien l'importance de la petite corruption basée sur un nombre élevé de petites sommes rétribuées illégalement et un nombre marginal de fortes sommes rétribuées. Les chefs-lieux de région où ces expériences personnelles ont eu lieu étaient dans l'ordre décroissant les suivants : les Cascades, le Centre, le Sud-Ouest, les Hauts-Bassins, le Centre, le Centre-Nord, le Centre-Ouest, la Boucle du Mouhoun, l'Est, le Centre-Est, le Plateau Central, le Nord et le Sahel.

De même, 281 enquêtés (14% de l'échantillon) ont déclaré avoir été témoins de pratiques corruptrices au cours desquelles, l'usager de service a été l'initiateur de la démarche dans 51% des cas. Dans 8 cas, la transaction a échoué, par refus de l'usager ou de l'agent de payer ou d'encaisser le prix de la corruption. Par contre, 184 cas de paiement monétaire ont été effectués, et le montant du paiement était connu dans 167 cas et variait de cinq cents à deux millions cinq cent mille (500 à 2500000) FCFA. Le paiement en nature était marginal aussi bien dans le cas des expériences personnelles (2 cas sur 322) que dans celui des témoins (4 cas sur 281).

Le montant de la rétribution acceptée ou offerte illégalement dans le cadre de transactions impliquant directement les enquêtés et les personnels de services s'élevait à quatorze millions neuf cent vingt sept mille trois cent cinquante (14 927 350) francs CFA ; il était de douze millions neuf cent vingt mille six cent cinquante (12 920 650) francs CFA dans le cas des transactions corruptrices où les enquêtés étaient témoins. Le cumul des montants issus des échanges financiers s'élève à vingt sept millions huit cent quarante sept mille six cent cinquante (27 847 650) francs CFA, montant supérieur de onze millions cent soixante onze mille neuf cents (11 171 900) francs CFA à celui de 2008.

2.1.4 L'évolution générale de la corruption

La corruption était un phénomène ascendant au Burkina Faso pour 718 des 1572 enquêtés qui ont apprécié l'évolution du fléau (soit 46% des répondants). Toutefois, la proportion des enquêtés qui perçoivent cette

progression diminue annuellement (Fig. 4). Les campagnes anticorruption menées par le gouvernement, les acteurs de la société civile et les médias pourraient expliquer la perception de moins en moins importante de la progression de la corruption depuis 2007. Par contre, les sceptiques pour lesquels, l'évolution de la corruption est stationnaire restent nombreux. Pour eux, la lutte anticorruption pendant la même période n'a pas été suffisante pour infléchir le cours du fléau.

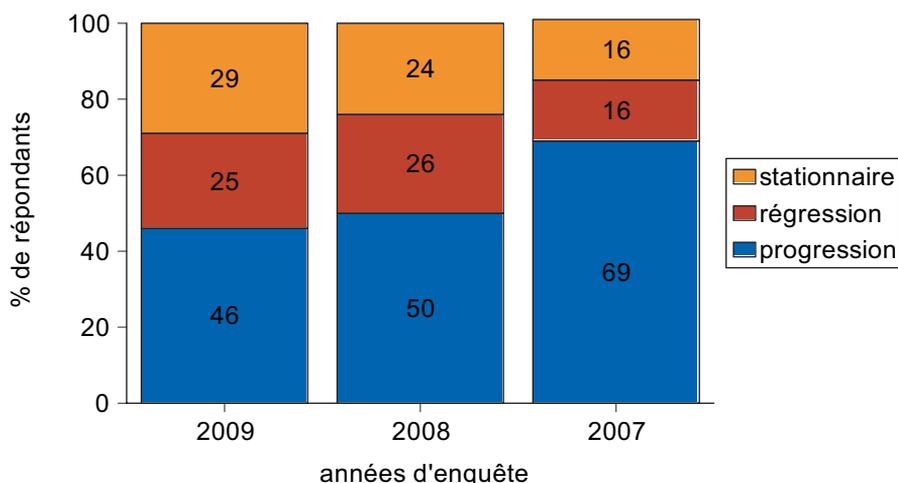


Figure 4: Répartition des répondants selon leur perception de l'évolution de la corruption au Burkina Faso de 2007-2009

Dans 5 des 13 chefs-lieux de régions, la corruption était perçue par au moins un enquêté sur deux comme un fléau en progression (Fig.5).

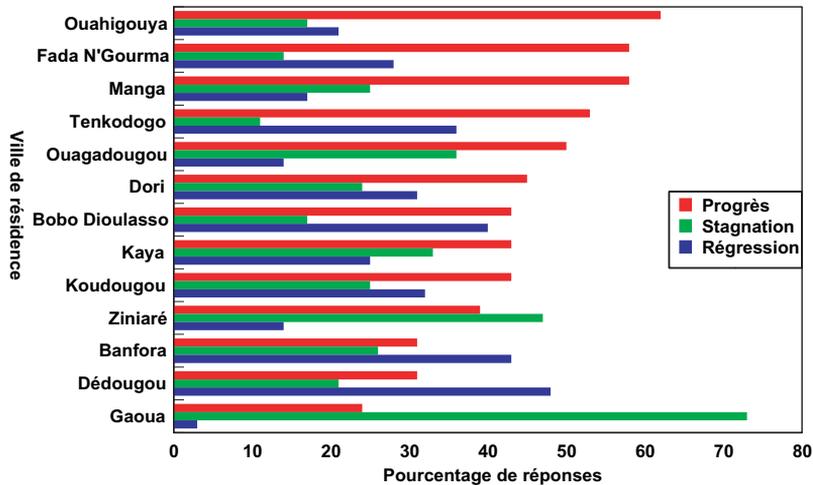


Figure 5: Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la corruption

2.1.5. Les services d'activités vulnérables à la corruption

Parmi les services cités par les enquêtés et par les notes qu'ils leur ont attribué, la douane, la police municipale, la police nationale, la santé et les impôts apparaissent comme ceux qui sont les plus affectés par la corruption (tableau II).

Tableau II : Classement des services selon leur degré de corruption perçu par les enquêtés

Services	Rang par citations	Rang par notation	Classement général
Douane	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{re}
Police municipale	3 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}
Police nationale	4 ^{ème}	5 ^{ème}	3 ^{ème}
Santé	1 ^{er}	8 ^{ème}	3 ^{ème}
Impôts	6 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Mairie	5 ^{ème}	8 ^{ème}	6 ^{ème}
Marchés publics	14 ^{ème}	2 ^{ème}	7 ^{ème}
Justice	9 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème} exo
Enseignement secondaire et supérieur	7 ^{ème}	10 ^{ème}	9 ^{ème}
Trésor public	12 ^{ème}	6 ^{ème}	10 ^{ème}
Gendarmerie	8 ^{ème}	10 ^{ème}	10 ^{ème} exo
Administration publique	10 ^{ème}	12 ^{ème}	12 ^{ème}
Enseignement primaire	11 ^{ème}	13 ^{ème}	13 ^{ème}
Sociétés d'Etat	14 ^{ème}	13 ^{ème} exo	14 ^{ème}
Action sociale	13 ^{ème}	15 ^{ème}	15 ^{ème}

Les rangs des différents services ont peu changé au cours de ces trois dernières années (tableau II).

Tableau III: Classement des services selon le degré de corruption de 2009 comparé à celui de 2008

Services	2008	2009
Douane	1 ^{er}	1 ^{er}
Police municipale	3 ^{ème}	2 ^{ème}
Police nationale	3 ^{ème} exo	3 ^{ème}
Santé	6 ^{ème}	3 ^{ème} exo
Impôts	2 ^{ème}	5 ^{ème}
Mairie	6 ^{ème} exo	6 ^{ème}
Marchés publics	9 ^{ème}	7 ^{ème}
Justice	10 ^{ème}	7 ^{ème} exo
Enseignement secondaire et supérieur	12 ^{ème}	9 ^{ème}
Trésor public	11 ^{ème}	10 ^{ème}
Gendarmerie	13 ^{ème}	10 ^{ème} exo
Administration publique	5 ^{ème}	12 ^{ème}
Enseignement primaire	6 ^{ème} exo	13 ^{ème}
Sociétés d'Etat	14 ^{ème}	14 ^{ème}

Le classement par département ministériel, place au premier rang le Ministère de l'économie et des finances et le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation. Les services des douanes, des impôts, du trésor public et des marchés publics d'une part, et les services des mairies de la police municipale et de l'administration publiques d'autre part, appartiennent respectivement à ces deux départements ministériels (tableau IV).

Tableau IV: Classement des départements ministériels selon le degré de corruption

Ministère de :	Rang par le nombre de citations	Rang par la note	Classement général
L'économie et des finances	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{re}
L'administration territoriale	2 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}
La santé	3 ^{ème}	5 ^{ème}	3 ^{ème}
La Sécurité	4 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème} exo
La justice	7 ^{ème}	2 ^{ème}	5 ^{ème}
L'Enseignement secondaire et supérieur	5 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}
La Défense	6 ^{ème}	6 ^{ème} exo	7 ^{ème}
L'Enseignement de base	8 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}
L'Action sociale	9 ^{ème}	9 ^{ème}	9 ^{ème}

Outre les services et les départements ministériels, le classement a concerné les catégories de personnel qui y officient. Les membres du gouvernement et les cadres de l'administration et du privé sont aux premiers rangs des personnes perçues comme les plus affectées par la corruption. (Tableau V).

Tableau V: Classement des catégories d'agents dans la hiérarchie administrative

Catégorie d'agents administratifs	Rang par le nombre de citations	Rang par les notes	Rang général
<i>Membre du gouvernement</i>	3 ^{ème}	1 ^{re}	1 ^{er}
<i>Cadres</i>	1 ^{er}	4 ^{ème}	2 ^{ème}
<i>Agents d'exécution</i>	2 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème} exo
<i>Elus</i>	4 ^{ème}	2 ^{ème}	4 ^{ème}

2.1.6 Les actions gouvernementales de lutte anticorruption

Parmi les enquêtés, 1955, soit 97% de l'échantillon se sont exprimés sur leur perception de l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption engagées par le Gouvernement en 2009. Pour 22% des répondants, aucune mesure efficace n'a été prise en 2009 par le Gouvernement contre la corruption tandis que 65% des répondants ignoraient si de telles mesures ont été ou non prises par le Gouvernement. Parmi les mesures efficaces citées, il y avait la sensibilisation des populations sur le fléau de la corruption par les émissions télévisuelles et radiophoniques (3% des répondants), le contrôle de l'usage abusif des véhicules d'Etat et des collectivités (2% des répondants), etc.

2.1.7 Les causes et conséquences de la corruption

Les causes de la corruption revêtent diverses formes :

- L'urgence du besoin de service face aux longues attentes devant les bureaux des services publics ou aux nombreux rendez-vous manqués d'une part et l'analphabétisme des usagers desdits services ou l'ignorance du fonctionnement de ces derniers de l'autre représentent les causes de la corruption active pour 1877 des 1955 réponses, soit pour 96% des réponses. Quant aux causes de la corruption passive, elles comprennent les bas salaires, la cupidité et la pauvreté ou la vie chère pour respectivement 38%, 25% et 23% des 2131 réponses;
- La cupidité, la recherche des honneurs et l'impunité alimentent la corruption des grands commis de l'Etat (Directeurs généraux des services ou des sociétés d'Etat, membres du Gouvernement et députés) selon 88% des 1628 réponses. Le bas niveau des salaires et la vie chère n'ont été mentionnés que dans 0,18% et 1,17% des réponses ;
- La corruption par les opérateurs économiques est exclusivement mue par la cupidité, la recherche de profit maximum et de faveurs,

(91% des réponses).

Le tableau VI résume les causes perçues de la corruption au Burkina en 2009.

Tableau VI: Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de la corruption au Burkina Faso en 2009

Causes perçues de :	Nombre de réponses (%)
la petite corruption active (nombre de réponses = 1955)	
• l'urgence du besoin de service, recherche de la facilité	1298 (66,39)
• l'analphabétisme, l'ignorance du fonctionnement du service	579 (29,62)
• l'impunité, la banalisation de la corruption	78 (3,99)
la petite corruption passive (nombre de réponses = 2131)	
• les bas salaires	813 (38,15)
• la cupidité, le gain facile, la recherche des honneurs	540 (24,34)
• la pauvreté et la vie chère	484 (22,71)
• propension à l'enrichissement illicite	120 (5,63)
• l'impunité	105 (4,93)
• faible conscience professionnelle	43 (2,02)
• propension à l'incivisme	26 (1,22)
la grande corruption des grands commis de l'Etat (nombre de réponses = 1628)	
• la cupidité, la recherche des honneurs	982 (60,32)
• l'impunité	457 (28,07)
• la faible conscience professionnelle	88 (5,41)
• propension à l'incivisme	76 (4,67)
• la vie chère ou la pauvreté	19 (1,17)
• propension à l'enrichissement illicite	3 (0,18)
• les bas salaires	3 (0,18)
la grande corruption par les opérateurs économiques (nombre de réponses = 1739)	
• la cupidité, la recherche de profit maximum et de faveurs	1576 (90,63)
• propension à la fraude ou à l'incivisme	115 (6,61)
• l'analphabétisme ou l'ignorance des règlements	41 (2,36)
• l'impunité	7 (0,40)

Les conséquences de la petite corruption semblent bien connues des enquêtés : ce sont les sanctions tels les licenciements et la prison, le dysfonctionnement des services publics avec son cortège de retard dans

le traitement des dossiers et d'accès limité des pauvres auxdits services. Quant aux conséquences de la grande corruption, les principales se resument au sous développement du pays avec fuite des investisseurs et des capitaux vers l'extérieur, la réduction des recettes fiscales et la mauvaise qualité tant des réalisations d'investissement que des produits de consommation courante.

2.1.8 Les principales solutions contre la corruption : Sanctions et sensibilisation

Les propositions de mesures de lutte contre la corruption n'épousent pas de près les causes du fléau. Les sanctions et l'application des mesures réglementaires et législatives contre les auteurs d'actes de corruption, la sensibilisation, l'instruction civique et l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi que l'augmentation des salaires des travailleurs étaient perçues comme les mesures de lutte efficaces contre la corruption (selon 83% des 2228 réponses). Par contre, la dénonciation des auteurs de corruption, pour faciliter les poursuites et l'application des mesures réglementaires et/ou législatives n'a été retrouvée que dans 3% des réponses. On s'attendait à ce que figurent parmi celles-ci, l'amélioration du fonctionnement des services publics dont la lenteur réelle ou créée par des agents cupides, conduit les usagers à recourir à des circuits parallèles « corruptogènes » pour accélérer le traitement de leur dossier ; la gestion transparente des services publics n'a été mentionnée que dans 4% des réponses.

2.1.9 La télévision et la radio, principales sources d'informations des enquêtés sur la corruption en 2009

Des 2008 enquêtés, 617, soit 31%, ont déclaré avoir été informés des actions de lutte contre la corruption en 2009. La télévision et la radiodiffusion ont constitué les principales sources d'information (Fig.6).

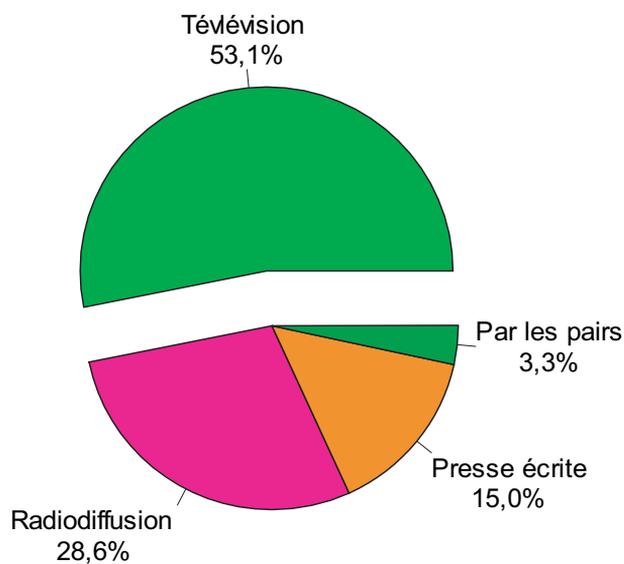


Figure 6: Sources d'informations des populations sur la corruption en 2009 au Burkina Faso

Les ouvrages et brochures n'ont informé que 0,1% des enquêtés.

2.2 ETAT DE LA LUTTE ANTICORRUPTION AU BURKINA FASO EN 2009

La lutte contre la corruption est devenue véritablement un enjeu de gouvernance au Burkina Faso au regard de ses effets qui sont très durement ressentis sur l'économie déjà fragilisée par des facteurs à la fois exogènes et endogènes. L'enjeu est d'autant de taille que le phénomène sape les fondements éthiques de la vie publique et provoque progressivement des conditions de rupture sociale en ce qu'il accentue les iniquités dans l'accès aux ressources et aux services sociaux de base. Si la corruption n'est pas un phénomène nouveau, force est de constater que malgré les nombreuses initiatives déployées çà et là, elle continue de ronger l'économie nationale, et provoque des dysfonctionnements au niveau des institutions publiques et des déséquilibres en matière de développement humain durable. Plus grave est, la tendance à la généralisation des pratiques frauduleuses dans presque tous les secteurs de la vie publique. Face à cet état de faits qui pourrait s'assimiler à une démission de l'Etat, les partenaires au développement, les organisations de la société civile, les médias et bien d'autres acteurs oeuvrant dans le domaine exercent de plus en plus une forte pression sur les gouvernants afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour l'éradication du mal ou tout au moins, sa réduction notable.

Ces pressions ont eu pour conséquence de pousser le gouvernement Burkinabé à renforcer ses dispositifs normatif, institutionnel et opérationnel de lutte anti-corruption à travers le renforcement des structures de contrôle de la gestion publique dans tous ses compartiments. Ainsi des structures ont été mises en place et produisent des rapports annuels destinés aux autorités.

A côté des pouvoirs publics, d'autres acteurs notamment les organisations de la société civile et les médias contribuent à la lutte contre le phénomène de la corruption principalement par la production d'informations fiables sur les manquements dans la gestion des affaires publiques, par la diffusion des rapports des structures et institutions de contrôle et

de répression, par l'interpellation des autorités et par la conscientisation des citoyens.

En début 2009, le discours politique en matière de lutte contre la corruption au Burkina Faso, a suscité des espoirs quant à la volonté politique au plus haut niveau de l'Etat. Mais au résultat final, y a-t-il eu des avancées significatives en 2009 ? Quelles ont été les actions majeures conduites dans le domaine de la lutte anti-corruption ?

Les actions entreprises par les différents acteurs ont-elles eu un impact notable dans la réduction de la corruption au Burkina Faso ? Quelles sont les suites à donner à toutes ces initiatives afin de renforcer la gouvernance économique, politique et institutionnelle et de renforcer la participation et le contrôle citoyen de l'action publique ?

Il s'agit en fait de faire un diagnostic des actions menées en 2009 contre la corruption à travers un tour d'horizon des initiatives et réalisations des différents acteurs et leurs limites, de suggérer des propositions et de faire des recommandations dans le sens d'améliorer la gouvernance de l'Etat au Burkina Faso. Cette deuxième partie du Rapport s'articule donc autour du diagnostic de l'état des lieux des actions conduites par les différents acteurs (acquis et insuffisances) et des propositions et recommandations qui en découlent !

2.2.1 Panorama des initiatives et actions de la lutte contre la corruption en 2009

Il s'agit là d'un panorama des institutions et structures publiques de régulation et de contrôle mises en place, des organisations de la société civile et des médias ainsi que leurs actions au cours de l'année 2009. En somme, le rapport jette un regard critique sur les actions en la matière, des cas marquants de corruption au cours de l'année 2009 et s'interroge sur l'efficacité réelle de la lutte. L'analyse des résultats, des acquis et des insuffisances permettra de mesurer l'impact réel de ces actions sur la réduction de la corruption et ensuite de tirer des recommandations en direction des acteurs pour l'amélioration de leurs stratégies de lutte

contre la corruption.

Plusieurs acteurs interviennent dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso. Ces acteurs peuvent être regroupés en deux catégories : les acteurs institutionnels et ceux non institutionnels.

2.2.1.1 Les acteurs institutionnels : Le décalage entre le discours et la pratique

La corruption n'est plus un sujet tabou dans le discours politique. Les rapports annuels des structures de contrôle comme la Cour des comptes et l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) épinglent régulièrement des auteurs de corruption ou de détournements de deniers publics. En 2009, cette tendance s'est maintenue. Malheureusement, comme on le verra, le traitement réservé aux différents rapports et aux cas de corruption confirme, in fine, l'ancrage progressif de la mal gouvernance au Burkina Faso.

► La lutte contre la corruption dans le discours politique et l'action des gouvernants

L'année 2009 a démarré avec une note d'espoir dans le discours politique au plus haut niveau de l'Etat.

Aussi bien le Président du Faso que le Premier ministre ont multiplié les annonces et les initiatives dans le sens de l'éradication de la corruption au Burkina Faso. Cependant, leurs discours n'ont pas été véritablement suivis d'actes concrets ainsi que l'atteste l'impunité presque systématique des cas de mauvaise gestion clairement établis par les structures de contrôle de l'Etat lui-même.

a) Le Président du Faso : de beaux discours sans effets concrets

S'adressant à ses compatriotes le 31 décembre 2008 à l'occasion du nouvel an, le Président du Faso affirmait : « *L'institution de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat dotée de pouvoirs étendus, la réforme des marchés publics, ainsi que le renforcement des capacités des autres structures de contrôle procèdent de notre volonté commune de lutter efficacement contre la corruption et de gagner le pari d'un développement harmonieux, accéléré et équitable. L'intérêt soutenu du peuple burkinabè, dans cette croisade de l'équité et du mieux-être partagé, constitue le garant d'une saine utilisation des richesses nationales* ».

Le Président du Faso exprimait ainsi la volonté politique de créer les conditions d'une gouvernance démocratique et économique fondée sur l'égalité des chances d'accès aux services sociaux de base pour tous les Burkinabé.

Un an plus tard, soit le 31 décembre 2009, à l'occasion du nouvel an 2010, il reviendra une fois de plus sur cette volonté politique en ces termes : « *Dans un contexte international volatile, la bonne tenue de l'administration et la gestion efficiente de nos ressources publiques sont un impératif pour le maintien des grands équilibres macro économiques et l'amélioration du climat des affaires. La lutte contre la corruption dans toutes les sphères de la vie politique, économique et sociale est indispensable à l'accroissement de l'efficacité des dépenses publiques et des performances de notre système économique. Dans ce sens, l'application des recommandations formulées par les institutions et organes de contrôle accroîtra l'efficience de nos actions de développement* ».

Ces discours du Président du Faso n'ont pas été suivis d'effets dans la pratique. Les différents rapports et recommandations qui lui ont toujours été soumis sont restés sans suite. Pire, certains de ses proches collaborateurs ont été épinglés. On peut citer entre autres, son ancien Premier ministre et actuel ambassadeur du Burkina aux Etats-Unis (Paramanga

Ernest Yonli), son ministre de la culture, du tourisme et de la Communication, porte parole du gouvernement (Filippe SAWADOGO), son Représentant spécial en Côte d'Ivoire et ancien ministre de la Justice (Boureima BADINI)¹. Le Président du Faso qui a prêté serment de respecter et faire respecter la constitution dont l'article 73 a été violé par certains de ses proches, n'a même pas jugé nécessaire de prendre ne serait-ce que des sanctions administratives contre ces « barons indéli-cats » de son régime. Où est donc cette volonté politique tant pronée ?

b) Le Premier ministre et son gouvernement : trop de mesures pour peu de résultats sur le terrain

Le Premier Ministre Tertius ZONGO a placé la lutte contre la corruption et pour la transparence dans l'action publique au cœur de son discours politique depuis sa nomination en juin 2007. Il a multiplié des initiatives diverses dans le sens de la lutte contre la corruption dans les services publics. Sont de celles-là, la lettre circulaire à tout ministre et à tout responsable d'établissement public de l'Etat pour attirer leur attention sur certains abus et « *des dépenses somptueuses en prenant prétexte sur les fêtes de fin d'année ou la nécessaire promotion de l'image de leur entreprise par plusieurs sociétés et établissements publics de l'Etat* ». Toutefois, l'impact de cette décision n'est pas très perceptible. Faisant le point de l'action de son gouvernement, le 26 mars 2009, dans son Discours sur l'état de la nation devant l'Assemblée Nationale, Tertius ZONGO a affirmé qu'en matière de lutte contre la corruption, « *la volonté du Gouvernement ne saurait souffrir d'équivoque avec la mise en service de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE) le 9 juin 2008 et son engagement de renforcer les capacités de la Cour des Comptes afin qu'elle puisse exercer ses attributions en matière de*

¹ Cf. Rapport 2008 de la Cour des comptes sur le contrôle de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Voir aussi Le Reporter N°19 de janvier 2009 qui publie la liste de personnalités ayant acheté des villas de la CNSS à crédit et qui n'ont pas respecté leurs engagements contractuels.

contrôle juridictionnel. En matière de gestion des marchés publics, avec le déploiement du dispositif institutionnel consacrant la séparation des fonctions de contrôle et de régulation, l'institution des postes de Personnes Responsables des Marchés (PRM) et le début de la déconcentration de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) dans les Ministères et les Régions, les réformes visent à accroître la transparence et l'efficacité du processus de la commande publique. Par ailleurs, l'intégrité du système de passation des marchés publics consacrée par la mise en place de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a été améliorée par l'institution de la commission de règlement amiable des litiges indépendante à composition tripartite ».

Il a également relevé de nombreuses mesures prises par son gouvernement pour l'amélioration du climat des affaires au Burkina. Ces mesures sont entre autres :

- la décentralisation des services et la facilitation de la création d'entreprises dans les régions à travers les Centres de Formalité des Entreprises (CEFORE) ;
- la réglementation du secteur de la construction en vue de l'assainir par la facilitation de l'attribution et du transfert des droits fonciers ;
- la révision du code du travail en vue de rendre attractif le marché du travail ;
- l'exonération de la TVA sur les importations et les ventes de produits alimentaires non transformés frais et congelés destinés à la consommation ;
- la réduction de 35% à 30% du taux marginal de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de l'impôt sur les bénéfices non commerciaux ;
- la réduction de 15 à 12,5% du taux de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières pour les produits autres que les intérêts, arrrages et autres produits des obligations émises au Burkina Faso ;
- la révision de la réglementation générale des marchés publics pour faire passer les taux des avances de démarrage de 10% à 20% pour les marchés de prestations intellectuelles et de 10% à 30% pour les

marchés des travaux.

- Etc.

Ces efforts du gouvernement ont permis au Burkina Faso, selon le premier Ministre, « *d'être classé parmi les dix meilleurs pays réformateurs du monde et les cinq meilleurs d'Afrique selon le rapport « Doing Business » de la Société Financière Internationale (SFI) mais aussi comme un pays ayant enregistré des avancées significatives en matière d'harmonisation du droit des affaires selon l'Organisation pour l'Harmonisation du droit des Affaires (OHADA) et de lutte contre la corruption selon Transparency International »*

A ces mesures s'ajoutent les contrôles inopinés de l'utilisation du matériel roulant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics sous son contrôle qui ont permis de limiter les abus en la matière.

Cependant, l'amélioration du climat des affaires ne va pas forcément de pair avec la lutte contre la corruption. Bien au contraire, cela semble se faire au profit d'investisseurs pas toujours scrupuleux et certains d'entre eux exploitent les failles et dysfonctionnements institutionnels et administratifs pour des pratiques frauduleuses.

Comme on peut le constater au niveau de l'exécutif, la lutte contre la corruption et la transparence dans la gestion des affaires publiques a été au centre des discours mais les actes concrets se font toujours attendre. Entre le discours ou les mesures prises et leur application sur le terrain, 2009 n'a pas été véritablement différente des années précédentes en matière de lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance. La « ploutocratie » institutionnelle cache mal l'enracinement de la mal gouvernance jusque dans les hautes sphères de l'Etat ainsi que le montrent si bien les rapports des structures et institutions de contrôle de l'Etat.

► Les institutions et structures de contrôle de l'Etat : une impunité presque systématique

En plus des institutions républicaines de contrôle de la gestion publique, que sont l'Assemblée nationale et la justice notamment, la Cour des comptes, le paysage institutionnel burkinabè en la matière, s'est renforcé entre autres, avec la création de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE).

a) L'Assemblée nationale : Une timidité dans le contrôle de l'action gouvernementale

L'une des missions de l'Assemblée nationale est le contrôle de l'action gouvernementale. De ce point de vue, elle doit veiller au strict respect des règles de bonne gouvernance par tous ceux qui gèrent le bien commun. En plus du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée nationale peut initier des enquêtes parlementaires. Elle a donc un rôle important dans la lutte contre la corruption. A ce titre au cours de l'année 2009, elle s'est intéressée, mais très timidement, à la lutte contre ce fléau. Parmi ses initiatives, l'on peut retenir le séminaire du 10 juin 2009 dont le thème était : « la contribution du Parlement à la lutte contre la corruption ». Ce séminaire a regroupé d'une part, les députés membres de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) et du réseau Burkindi² et d'autre part, les acteurs des organisations de la société civile que sont le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), le Réseau National de lutte Anti-Corruption (REN-LAC), etc.

Ce séminaire avait pour objectifs de faire l'état des lieux, de déterminer et analyser les causes et les conséquences de la corruption, d'identifier les mesures à mettre en œuvre en vue de la réduction du phénomène.

² Le Réseau Burkindi est un regroupement de parlementaires « engagés » dans la lutte contre la corruption et est membre des réseaux africain de parlementaires pour la lutte contre la corruption

Les participants à ce séminaire ont unanimement reconnu que la corruption gangrène presque l'ensemble des couches socioprofessionnelles. En plus de cet atelier, l'Assemblée nationale a conduit d'autres initiatives en 2009 qui pourraient être inscrites dans le domaine de la lutte contre la corruption. Il s'agit des questions orales et des questions d'actualités sur des cas révélés de malversions par les structures de contrôles et la presse. Certains dossiers comme l'affaire des villas de la CNSS ont fait l'objet d'interpellation du Gouvernement.

Cependant à l'image du gouvernement, les actions de l'Assemblée nationale paraissent trop timides pour donner un coup de fouet à la lutte contre la corruption. En effet, l'Assemblée nationale dominée, par le parti présidentiel, a du mal à s'affirmer dans le contrôle de la gestion publique. Elle donne même l'impression d'être une caisse de résonance de l'exécutif. Excepté quelques questions au gouvernement, l'Assemblée nationale a brillé en 2009 par l'absence d'initiatives d'enquêtes parlementaires malgré les nombreux scandales dénoncés par la presse et les structures de contrôle. Pourtant les enquêtes parlementaires constituent le moyen le plus sûr pour celle-ci de montrer son engagement dans la lutte contre la corruption.

b) La Cour des comptes : Des contrôles sans suite ou la confirmation de l'impunité

La Cour des Comptes a remis son rapport d'activités 2008 au Président du Faso le 15 décembre 2009. Le rapport public 2008 comporte quatre parties : le contrôle des opérations de l'Etat, le contrôle des opérations des collectivités territoriales, le contrôle des opérations des entreprises publiques (ONEA, PDRDP-B/K, CARFO, SONABHY) et l'état de mise en œuvre des recommandations des rapports publics de 2002 à 2007. Une fois de plus, des fautes de gestion et des cas de malversations financières ont été dénoncées. C'est la preuve que malgré le travail de cette institution, les agents publics ont du mal à s'émanciper des pratiques frauduleuses et de contournements des règles de gestion. Quoi

de plus normal puisque plusieurs recommandations contenues dans les précédents rapports sont restées sans suite, donc dans l'impunité totale. Dans le rapport 2008, des personnalités et pas des moindres, ont été épinglées. Les cas les plus « spectaculaires » révélés par ce rapport sont entre autres les contrôles effectués au Conseil constitutionnel, à la SONABHY, à la CEGECI, à l'ONEA et à la CARFO.

○ **Le Conseil Constitutionnel :**
Un président qui « patrimonialise » le bien public

Le contrôle de la gestion au niveau du Conseil constitutionnel a concerné les exercices 2002 à 2007. Au plan de la gestion administrative, la Cour des comptes a constaté entre autres l'absence de règlement intérieur et des insuffisances dans l'utilisation du personnel administratif (certains agents n'avaient pas de fonction bien définie ou n'étaient pas affectés à des postes précis).

En ce qui concerne la gestion budgétaire et comptable, le contrôle a fait ressortir plusieurs anomalies. Il s'agit notamment de nombreuses dépenses faites en numéraires à partir de la caisse, de la non justification des fonds spéciaux exclusivement gérés par le président du Conseil Constitutionnel (dépenses d'une valeur de 56 millions de F CFA), le non respect des procédures en matière d'achats publics.

Enfin, le contrôle de la gestion du patrimoine a révélé « de nombreuses insuffisances dans l'utilisation des stocks de carburant et de lubrifiants ». Ainsi, des cas d'irrégularités ont été relevés dans les justificatifs produits pour l'utilisation du carburant. « Des bons de carburant sont aussi utilisés comme de la monnaie pour régler des frais de mission, des frais d'entretien de matériel et des dommages et intérêts », constate la Cour des comptes³.

En somme, le contrôle de la gestion du Conseil constitutionnel alors

³ Le Pays N°4513 du 16 décembre 2009

dirigé par Idrissa TRAORE a révélé plusieurs insuffisances et des suspicions de corruption. Les constats sont terrifiants pour une institution qui se veut le gardien du temple :

- une caisse gérée de façon informelle ;
- des paiements de gros montants en numéraires à un prestataire au Sénégal (de main à main lors d'un voyage du Président à Dakar) alors qu'ils devaient faire l'objet de virements bancaires ;
- l'affectation à l'épouse du président d'un véhicule de l'institution et dotation en carburant ;
- le retrait d'une somme de cinquante six millions neuf cent douze mille sept cent vingt (56 912 720) FCFA du compte « fonds spéciaux » sans qu'aucune pièce justificative ne soit fournie.

Pour toute explication de cette mauvaise gestion, le président du Conseil constitutionnel, (magistrat de son état) affirme ne pas savoir que les dépenses exécutées sur ces fonds devaient être justifiées ! Pourtant, le décret n° 2003-184/PRES/PM/MFB du 7 avril 2003, instituant les Fonds spéciaux et leurs règles particulières de gestion dont il doit avoir pris connaissance à sa prise de fonction où au moment de la mise à disposition des fonds, prévoit, en son article 15, que le président du Conseil constitutionnel reçoit quitus du président de la Cour des comptes. Par lettre datée du 30 juillet 2008, Idrissa TRAORE affirme que le ministre des Finances et du Budget d'alors, Jean-Baptiste COMPAORE, lui avait certifié par deux fois le contraire. Ce qui est pour lui un quitus pour gérer les fonds spéciaux comme son compte personnel. Il a reconnu ne pas être en mesure de fournir des pièces justificatives des cinquante six millions dépensés et indique avoir sollicité en vain une audience auprès du Premier ministre pour régler ce problème. Plus grave, une partie de cet argent a servi à financer des voyages de l'épouse du président « au prétexte qu'il faut que celle-ci tienne bien son rang d'épouse de Président d'institution ». Cela se passe au Pays des hommes intègres.

○ **Le CEGECI : Une discrimination dans l'application des sanctions**

Le contrôle 2009 de la Cour des comptes au centre de gestion des cités (CEGECI) révèle des pratiques peu orthodoxes. Un agent qui a détourné plus de 7 millions a été licencié après remboursement sans qu'une suite judiciaire ne soit donnée. Pendant ce temps, une procédure judiciaire a été engagée contre un autre agent, notamment le gestionnaire soupçonné d'avoir détourné 7 millions.

L'ancien directeur technique, commercial et de l'exploitation a été affecté à la direction générale alors que le conseil d'administration avait préconisé un conseil de discipline à son encontre pour sa gestion d'un contentieux qui opposait le CEGECI à la BICIAB (Banque Internationale pour le Commerce l'Industrie et l'Agriculture du Burkina). Au moment du contrôle, la mesure n'avait pas été prise. Le ministère de tutelle, non plus, n'a pris aucune décision contre le directeur général de la société dont la responsabilité a été reconnue par la justice dans la signature d'un contrat non conforme qui a valu à la société la perte d'un procès (dossier CEGECI – SONOMAC-BICIAB) et d'une condamnation à payer plus de 28 millions de FCFA.

○ **La SONABHY : Une affaire de fausses exonérations toujours impunie**

Du contrôle à la SONABHY (Société nationale burkinabè des hydrocarbures), il ressort que certaines pièces manquent dans les dossiers individuels de certains agents comme les casiers judiciaires, la carte d'identité burkinabè légalisée, les actes de naissance. Ce qui dénote d'un manque de rigueur dans la gestion des ressources humaines.

Sur le plan comptable, des comportements qui frisent la corruption ont été relevés :

- la passation de gros marchés de gré à gré sans autorisation préalable du conseil d'administration comme le marché de commande de liqueurs de 3 000 000 FCFA ou la construction du CEG de Sourgou

- à 59 019 929 FCFA ;
- le non respect de la limite d'avenants autorisés sur les marchés complémentaires qui devaient faire l'objet de nouveaux marchés ;
 - le paiement d'un prestataire avant l'enregistrement du marché ;
 - des marchés passés sans contrat ;
 - un véhicule du ministère du commerce acheté à 6 millions en 1995 et réparé à 12 538 768 FCFA.

A ces manquements graves de gestion, s'ajoutent des fausses exonérations sur l'importation de carburants confirmées par la douane. Ce sont des documents que la SONABHY initie pour des bénéficiaires qui sont souvent sans adresses précises. Pourtant ces bénéficiaires qui ont bel et bien des adresses et sont connus, procèdent à des achats hors douane au comptant (Cf. tableau VII).

Tableau VII: Liste des bénéficiaires selon le montant des fausses exonérations⁴.

Bénéficiaires	Montant en CFA
Oryx	168 449 424
OTAM	82 329 005
Tamoil	52 271 345
SKI	61 542 702
Shell	19 127 911
Petrofa	9 603 094
Total	5 109 333
Total	398 432 814

⁴ Voir Contrôle de la SONABHY, Rapport 2008 de la Cour des comptes, P 241

Le directeur général de la SONABHY a reconnu l'existence de ces fausses exonérations découvertes en 2007. Cette affaire a failli conduire le Directeur Général des douanes en prison, à travers ce qu'il est convenu désormais d'appeler « Affaire DG de la douane ». Certains acteurs présumés de cette affaire ont séjourné à la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO) avant de bénéficier de la liberté provisoire. L'affaire est toujours pendante devant la justice qui avait inculpé et mis sous mandat de dépôt le DG de la douane avant que celui ne soit arraché de la justice par le Gouvernement à travers le ministre de la justice⁵ qui a estimé que le DG de la Douane n'était pas « n'importe qui » et qu'il « méritait plus d'égards ».

○ **CARFO : une gestion chaotique des marchés, vache à lait du ministre**

La Caisse autonome de Retraite des fonctionnaires a fait aussi l'objet d'un contrôle de la Cour des comptes. Il en ressort que sur un total de 41 marchés passés de 2004 à 2006, 31 marchés l'ont été de gré à gré et de consultation restreinte sans autorisation préalable du conseil d'administration. Les constats de la Cour révèlent que :

- une seule commission s'occupe de l'analyse des marchés et de leur attribution alors qu'une sous commission devrait s'occuper de l'analyse d'abord ;
- les dossiers d'appel d'offres et de consultation restreinte sont signés par le DAF et non pas par le directeur général ;
- des achats sont fractionnés auprès du même fournisseur à la même date pour éviter les lettres de commandes ;
- des dons de carburant sont offerts au Ministère de tutelle (2 612 000 FCFA) ;
- des missions privées du Ministère de tutelle ont été effectuées avec un véhicule de la CARFO avec des prises en charge du chauffeur ;

⁵ Voir le Rapport 2008 du REN-LAC sur l'état de la Corruption

- le marché de construction du siège de la CARFO n'a suivi aucune procédure. Mais le marché a été annulé en conseil des ministres suite à des publications d'articles dans le journal « L'Evènement ».

○ **L'ONEA : les 15 000 000 Fcfa du SG du Ministère de l'Agriculture**

Au niveau de l'ONEA, les contrôles ont établi :

- une absence d'enquête de moralité dans le dossier de certains agents ;
- le paiement de marchés (53 800 000 et 20 052 400 FCFA) sans dossiers d'appels d'offres, de PV de dépouillement, etc. ;
- le fractionnement de marchés jusqu'à 19 980 350 FCFA pour éviter l'appel d'offres pour l'achat de matériel de branchement ;
- une lettre de commande de 6 549 354 FCFA pour l'achat de pièces de rechange d'un véhicule acquis en 1995 à 5 500 000 FCFA ;
- des paiements effectués sans que l'on retrouve les traces des prestations comme l'acquisition d'un logiciel de gestion des abonnés sur 14 sites dont le site de Kaya qui n'est pourtant pas informatisé ;
- des paiements de montants supérieurs à ceux figurant sur la facture initiale comme le marché de 15 870 000 FCFA pour la construction de latrines ;
- des factures d'eau impayées par des gros clients de plus de 865 000 000 FCFA,
- des prêts consentis au personnel qui cumulent des arriérés de paiement d'un montant de 6 757 500 FCFA ;
- des dotations illégales au ministère de tutelle : 15 000 000 FCFA au SG du ministère de l'agriculture, aménagement du bureau du ministre à 3 619 000 FCFA, achat d'une photocopieuse à 14 816 316 FCFA au profit du même ministère.

Ces manquements constatés par la Cour des comptes sont assez révélateurs de l'absence de rigueur et du laisser-aller qui entourent la gestion des deniers publics au Burkina Faso.

Malgré le discours politique et les mesures gouvernementales, des responsables d'institutions et de sociétés d'Etat se permettent d'engager des dépenses au mépris total des textes en la matière. Mais le plus inquiétant, c'est que, même lorsque les pratiques sont dénoncées, leurs auteurs jouissent d'une impunité totale.

Comme dans chaque rapport, la Cour des comptes a fait l'état de la mise en œuvre des recommandations du précédent rapport.

Pour cette période, la Cour a fait une centaine de recommandations. Sur ces cent (100) recommandations formulées dans les rapports 2003 à 2007, 53 sont restées sans suite. Seulement 47 ont reçu des réponses, mais également sans suite, donc sans effets.

○ Les limites du contrôle de la cour des comptes : l'impossible sanction

Dans la perspective de la doter de tout le dispositif de contrôle et de sanction des fautes de gestion, la Cour des comptes a bénéficié en 2009, d'un renforcement de ses capacités avec la mise en place de la chambre judiciaire et de l'affectation du personnel correspondant.

Elle est donc désormais outillée pour juger les fautes de gestion. Cependant, des interrogations existent. Certaines fautes de gestion dénoncées dans les précédents rapports ne tomberont-elles pas sous le coup de la prescription ? Le parquet de la Cour des Comptes doit transmettre aux tribunaux de droit commun les cas de corruption. Le Président du Faso, le Premier Ministre, les ministères de tutelle ne peuvent-ils pas prendre des sanctions administratives contre les auteurs de malversations en attendant leur passage devant la Cour des comptes et les autres juridictions ? Y a-t-il réellement une volonté politique de sanctionner les mauvais gestionnaires et autres détourneurs de deniers publics au sommet de l'Etat ? Que font les institutions républicaines (l'Assemblée nationale, la justice, etc.) qui peuvent s'autosaisir de ces dossiers, chacune selon ses prérogatives soit pour interpellier le gouvernement soit pour poursuivre les auteurs de fautes de gestion ?

Après la remise du rapport, des engagements ont été pris dans le sens de sanctionner les fautes de gestion établies par les contrôles. Mais ce fut encore des promesses non tenues. La Cour des comptes éprouve toujours des difficultés à donner des suites à ses contrôles qui jusque-là n'ont pas d'effets concrets dans la lutte contre la corruption. Elle est limitée à la fois par l'ineffectivité en son sein de la chambre de jugement et du manque de volonté politique réelle de sanctionner les fautes de gestion et par l'absence de volonté politique réelle de créer les conditions d'une gestion saine et transparente au niveau de l'exécutif. Pire les dossiers ne sont pas transmis aux juridictions de droit commun qui, elles aussi restent inactives alors qu'elles ont un pouvoir d'auto-saisine dès lors qu'il est établi que des deniers publics ont été détournés.

L'impunité des malversations constatées par la Cour des comptes est assez symptomatique à la fois de cette absence de volonté politique et des dysfonctionnements au niveau des institutions en charge de veiller au respect des règles et principes de bonne gouvernance. Ces dysfonctionnements sont d'autant plus criards qu'il y a une sorte de cacophonie sur les capacités actuelles de la cour à juger des fautes de gestion. En effet pendant que le gouvernement soutient qu'en l'état, la Cour peut bien juger les malversations constatées lors de ces contrôles, le Président de la Cour lui affirme qu'il faudrait attendre la mise en place de la chambre de jugement maintes fois repoussée pour, on ne sait quelle raison. Il y a là un réel imbroglio total que la Cour gagnerait à clarifier au risque d'entacher sa crédibilité, d'autant plus que des soupçons pèsent sur certains responsables de l'Institution qui auraient commis dans leurs fonctions antérieures, des fautes de gestion passibles de poursuites devant la chambre de jugement. Dans tous les cas, la Cour ne peut pas continuer à se contenter de constater des malversations.

Mais la Cour des comptes n'est pas seule dans cette situation. L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) créée pourtant pour pallier les insuffisances des autres structures de contrôle de la gestion publique est confrontée aux mêmes limites.

c) L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat : Toujours des rapports sans suite

L'Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat (ASCE) a remis son Rapport général annuel d'activités 2008 le 28 mai 2009 au Président du Faso. Le rapport révèle des malversations d'un montant de 367 779 926 FCFA. Deux cas ont été portés à la justice. Il faut saluer cette saisine de la justice tout en espérant qu'elle ne connaîtra pas un classement sans suite.

Dans son rapport 2008, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE), a relevé des malversations dans la gestion financière au niveau de 4 structures sur 9 contrôlées. Il s'agit :

- de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Ministère des Transports ;
- de l'Antenne du Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles (CCVA) de Bobo Dioulasso
- de la Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) ;
- du Haut-commissariat du Koulpélogo ;

Le montant total de ces malversations s'élève à quatre vingt douze millions vingt neuf mille six cent soixante neuf (92 029 669) francs CFA. Deux dossiers ont fait l'objet de saisine de la justice. Il s'agit du cas de l'antenne du CCVA à Bobo-Dioulasso et de celui du Haut-commissariat du Koulpélogo qui portent respectivement sur des régies de recettes de fait (3 470 450 FCFA), des détournements et manquants de caisse (19 308 661 FCFA). Pour les autres cas qui représentent l'essentiel des malversations constatées, l'ASCE a fait des recommandations aux ministères de tutelle pour corriger les dysfonctionnements et recouvrer les fonds.

Ce premier rapport de l'ASCE est venu confirmer les contrôles de la Cour des comptes qui montrent combien la mal gouvernance a atteint des seuils inquiétants au Pays des hommes intègres. Cependant l'exploitation faite de ce rapport est pratiquement la même que celle faite des

rapports de la Cour des comptes, quoique l'ASCE ait saisi la justice de deux dossiers. La suite de cette saisine est toujours attendue. A notre connaissance, le procès des présumés auteurs de ces malversations n'a pas encore eu lieu.

d) L'autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) : une structure en quête de ses marques

Les marchés publics constituent le domaine par excellence de la corruption et des pratiques frauduleuses au Burkina Faso comme le montrent les rapports des structures de contrôle. En mettant en place l'ARMP, le gouvernement donnait l'impression de s'attaquer à un pan important de la corruption. Des modifications ont été introduites dans l'organisation et le fonctionnement de l'ARMP par le conseil des ministres du 9 décembre 2009 pour « renforcer son statut et ses décisions prises afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la passation des marchés publics »⁶. Il s'agissait de :

- conférer à l'ARMP la personnalité juridique jouissant de l'autonomie financière ;
- rattacher la structure au cabinet du Premier ministre ;
- créer un Comité de Règlement des Différends (CRD) dont les décisions ont force exécutoire en lieu et place de la Commission de Règlement Amiable des Litiges (CRAL).

Après analyse des plans de passation des marchés de l'année 2009, le Conseil des ministres du 23 décembre 2009 a introduit des innovations pour améliorer le plan de passation des marchés publics pour 2010. « Les innovations portent essentiellement sur l'introduction du Système d'information intégré des marchés publics (SIMP) pour le traitement et la transmission de tout dossier, la consécration de la procédure d'appel à concurrence ouverte comme règle d'acquisition des biens et services,

⁶ Compte rendu du conseil des ministres du 9 décembre 2009

le respect des délais de validité des offres, l'engagement prioritaire en 2010 des arriérés de paiements non liquidés en 2009 ». A cela s'ajoute la nomination dans les différents départements ministériels des personnes responsables des marchés publics et des commissions des passations. L'ensemble des activités conduites par l'ARMP de juillet 2008 à Décembre 2009 a fait l'objet d'un rapport général d'activités transmis au Premier Ministre. Au cours de cette période, deux entreprises ont été exclues de la commande publique.

La moisson ne semble pas à la hauteur des promesses. Malgré la mise en place de l'ARMP, les marchés publics font constamment l'objet de suspicions. Les règles de passation de marchés ne sont pas toujours appliquées.

Pour le moment, l'ARMP semble être encore à la recherche de ses propres marques.

d) La Justice ou le plus faible maillon

La Justice est en principe, le principal rempart de la lutte contre la corruption dans un Etat de droit. Mais pour jouer efficacement son rôle, la justice doit être indépendante et s'autosaisir des dossiers de corruption avérés ou présumés. Malheureusement, dans le cas du Burkina Faso, la justice semble être le maillon le plus faible de cette lutte et, pire elle est suspectée par la majorité des justiciables d'être infestée elle-même par le fléau de la corruption.

Dans les différents rapports sur la corruption au Burkina, il ressort régulièrement que la justice est sérieusement gangrenée par la corruption. A cela s'ajoute son manque d'indépendance du fait de sa domination par l'exécutif dans son fonctionnement ou dans le traitement de certains dossiers.

L'impunité est aujourd'hui considérée comme l'une des causes majeures du développement et de l'ancrage de la mal gouvernance au Burkina Faso. Plus grave, l'on a à faire à une sorte de justice à deux vitesses où les petits agents soupçonnés de commettre des larcins sont vite jugés et

condamnés pendant que les gros poissons épinglés continuent de narguer les acteurs de la justice et les citoyens en toute impunité.

► **L'impunité : Le boulevard de la corruption au Burkina Faso**

Malgré l'espoir suscité par le discours politique en début d'année, la gestion des affaires publiques en 2009 aura été marquée par l'éclatement de nombreux scandales sans réactions appropriées du Gouvernement ou des institutions compétentes. Tous ces scandales montrent que, malgré la pléthore des structures publiques de contrôle de la gestion des affaires de l'Etat, les gouvernants du Burkina Faso n'ont pas encore réussi à donner des signes forts de leur volonté à assainir la gestion des affaires publiques. « Il y a eu certes, quelques réactions ou initiatives sporadiques. Mais cela est resté comme des îlots dans un océan de dérives. Quand la mal gouvernance s'exprime jusque dans les décisions du conseil des ministres, lorsque l'enrichissement illicite touche ceux qui sont censés être les gardiens du temple, lorsque les institutions de la République sombrent dans une sorte d'immobilisme ou de soumission à des clans provoquant une patrimonialisation de l'Etat, les actions isolées ou d'éclat ne suffisent plus. Quand la politique devient un jeu de menteurs, de spécialistes de la roublardise, des coups bas et sources de revenus pour individus sans foi ni loi, l'on ne peut, à moins d'être tout aussi hypocrite que ces griots du palais, s'empêcher d'être critique d'autant plus que les prédateurs ne sont pas prêts de se ranger et que les institutions font preuve d'un laxisme et une incapacité à réagir conséquemment. »⁷

En fin de compte comme on l'a déjà relevé ici, la lutte contre la corruption doit s'accompagner d'une volonté politique réelle d'instaurer un Etat de droit impliquant la redevabilité et la responsabilité. Or, en l'état actuel du processus démocratique, la domination exercée par l'exécutif

⁷ Cf. Le Reporter N° 37 du 1^{er} janvier 2010.

sur le législatif et le judiciaire, la collusion d'intérêt entre le politique et l'économique, contribuent plutôt à saper les fondements éthiques de la république et de la vie en communauté.

La gestion des ressources publiques est entravée par un ensemble de défaillances institutionnelles qui englobent non seulement la corruption mais aussi le déficit de transparence, la faible responsabilisation des acteurs et l'indépendance critiquable des organes de contrôle.

La lutte contre la corruption est avant tout une quête de justice et d'équité, comme le reconnaît d'ailleurs le Président du Faso. C'est un enjeu de gouvernance en ce qu'elle pose le problème de la mauvaise répartition des ressources publiques, provoquant des iniquités dans l'accès aux services sociaux de base, des ruptures sociales et une crise de confiance entre les institutions et la société. Le décalage entre les dynamiques institutionnelles et celles sociales est tellement perceptible au Burkina Faso que des pans entiers de la population sont condamnés à des stratégies de survie pendant qu'une minorité, nullement plus méritante qui gravite dans les hautes sphères de l'Etat, s'autorise une vie d'opulence et de gaspillage.

Une telle situation est d'autant plus inquiétante que l'application du principe de la déclaration des biens au début et à la fin de l'accès à une haute fonction de l'Etat est totalement biaisée de sorte qu'il est difficile de faire la part entre le patrimoine personnel et les biens mal acquis du fait de la fonction occupée.

Pourtant, le Burkina s'est volontairement engagé dans le programme pilote du mécanisme africain d'évaluation par les pairs sur la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption. Cette évaluation a eu du 22 au 27 juin 2009 et permet de faire l'état des lieux de la lutte contre la corruption au pays des Hommes intègres. Le Burkina Faso est signataire de cette convention visant à offrir aux Etats africains les outils juridiques nécessaires pour transformer leurs économies, les principes directeurs utiles pour l'élaboration de législations cohérentes de lutte contre la corruption, une meilleure coopération entre les Etats pour combattre la corruption et particulièrement le blanchiment d'argent.

Cependant, comme les contrôles des structures nationales, cette évaluation n'a pas donné lieu à des actions concrètes sur le terrain.

En fin de compte, l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre la corruption semble se résumer plus à des opérations de séduction des partenaires techniques et financiers et de l'opinion internationale qu'à mettre fin à des pratiques frauduleuses dont l'impact négatif sur l'économie nationale est énorme.

Pour sortir de ces impasses politico-institutionnelles et sociales, il faut rechercher de nouvelles alternatives qui réconcilient la société avec ses valeurs, les institutions avec les citoyens, les gouvernants avec les gouvernés. Ce n'est certainement pas en multipliant les structures de contrôle que l'on construira ce climat de dialogue inclusif entre tous les acteurs de la vie publique nationale en vue d'identifier les leviers consensuels de changement. Il faudra repenser les fondements de l'Etat pour renforcer l'indépendance des institutions et leurs capacités opérationnelles afin d'assurer aux citoyens individuellement et collectivement, la sécurité, l'accès aux services sociaux de base, l'exercice en toute responsabilité de leurs droits et devoirs, des recours crédibles, etc.

2.2.1.2 Les acteurs non étatiques : des efforts de veille et de contrôle citoyen de l'action publique

De plus en plus, malgré leurs pouvoirs limités dans le contexte burkinabè, les acteurs non étatiques se sont positionnés comme des acteurs de premier plan dans la lutte contre la corruption par des enquêtes, l'information et la sensibilisation, la dénonciation des cas de corruption et des interpellations des pouvoirs publics et de l'opinion publique nationale et internationale. Parmi ces acteurs, il y a les organisations de la société civile et les médias.

► Les OSC

Face à l'absence d'une volonté politique clairement exprimée sur le terrain par des actes concrets, les acteurs non institutionnels, notamment certaines organisations de la société civile (OSC) tentent tant bien que mal d'apporter leurs contributions dans le sens de pousser le gouvernement à l'action. Au niveau des OSC, nous retiendrons essentiellement le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC), le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) et la Coalition nationale contre la vie chère, l'impunité, la corruption, la fraude et pour les libertés (CCVC).

a) La Contribution du REN-LAC : des efforts continus pour informer, sensibiliser, interpeller et dénoncer

Depuis 2008, le REN-LAC s'est doté d'un plan stratégique de lutte contre la corruption pour la période 2008 – 2012. L'ensemble des activités conduites en 2009 par le Réseau s'inscrit dans le cadre de ce plan stratégique dont les objectifs majeurs sont les suivants :

1. produire des connaissances fiables en vue de mieux orienter la lutte anti-corruption ;
2. conscientiser, informer et organiser les citoyens et les communautés contre la corruption ;
3. mener des actions de plaidoyer et de lobbying en vue d'influencer les politiques anti-corruption ;
4. suivre et évaluer les activités de lutte anti-corruption.

Dans cette optique, le REN-LAC a conduit de nombreuses activités sur ces quatre axes. On peut noter entre autres :

- la production de la bande dessinée pour enfants (Kouka n°9) ;
- la réalisation d'enquêtes de vérification ayant abouti à une saisine adressée au MATD sur la corruption dans l'établissement des actes de naissance ;
- une demande d'information relative aux marchés de gré à gré,

adressée à Monsieur le ministre de l'Economie et des finances (Cf. annexe II) ;

- la publication d'une série d'articles de dénonciation et de sensibilisation dans la presse écrite ;
- l'animation d'émissions radio/télé ;
- l'organisation de tournées théâtrales pour enfants ;
- l'animation de conférences publiques sur la corruption ;
- l'attribution de trois prix de Lutte Anti-corruption à des journalistes en guise d'encouragement dans leur mission de dénonciation des pratiques corruptrices et six prix à des scolaires pour les encourager dans la lecture des bandes dessinées anticorruption dénommées KOUKA.

A ces activités permanentes, s'ajoutent les grands événements annuels et la participation à des rencontres au niveau national et international.

Les grands événements REN-LAC :

✓ Les Journées nationales de refus de la Corruption (JNRC)

En 2009, le REN-LAC a renoué avec la célébration des Journées nationales de Refus de la Corruption (JNRC). Ces journées se sont déroulées du 5 au 10 décembre 2009 et ont été marquées par l'organisation d'une campagne d'information de sensibilisation et de plaidoyer sur le thème : « **Corruption et Pauvreté** ». Le choix de ce thème se justifiait par l'expérimentation au cours de la décennie précédente des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) auxquels a succédé le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Alors que les pays glissent actuellement vers la formulation d'une « Stratégie de Croissance accélérée et de Développement durable » (SCADD), sans que des résultats significatifs et convaincants n'aient attesté du succès des précédents programmes. Il apparaît nécessaire de rappeler que les programmes de développement, n'ont de chance d'aboutir que si l'allocation de l'aide publique au développement et son usage se font dans la transparence ; que si la gestion des finances publiques est rationnelle,

efficace et efficiente, avec une obligation de rendre compte à tous les niveaux.

Une série d'activités a été mise en œuvre en direction de toutes les couches socio professionnelles de notre pays. Mais le clou des journées a été le dépôt le 14 décembre 2009 auprès du gouvernement du mémorandum sur : « Les cas de corruption manifestes et restés impunis au Burkina Faso »⁸.

✓ Les prix de lutte anti-corruption (PLAC) 2009

En 2009, Le REN-LAC a renouvelé son engagement à soutenir les médias dans leurs efforts d'investigations sur les cas de corruption et de fraudes dans la gestion des affaires publiques à travers le Prix de lutte anti-corruption. Le Jury du PLAC 2009 a reçu et examiné vingt (20) articles. Cette participation était faible par rapport aux années précédentes. Cette situation est due probablement au fait que de plus en plus, le travail d'investigation se professionnalise et exige plus de temps et de ressources dont les médias ne disposent pas toujours. La preuve en est que, cette édition n'a enregistré aucune participation venant des quotidiens.

La pertinence des sujets traités montre bien que les médias font de plus en plus un gros travail.

Après examen des articles et au regard des critères énoncés, le jury a décidé d'attribuer les prix suivants :

- **3^e prix** : Attribué à **Félix Quophy** pour son article “ Faux et usage de faux dans l'Administration : Le cerveau est un brave instituteur de brousse ” paru dans *Journal du Jeudi* N° 945 du 29 octobre au 4 novembre 2009.
- **2^e prix** : Attribué à **Newton Ahmed Barry** pour son article “ Tribunal de Bobo : Odeur de cigarettes au parquet ”, paru dans *L'Événement* N° 178 du 25 décembre 2009.

⁸ Voir Mémorandum sur la Corruption au Burkina Faso, REN-LAC, 2009

- **1^{er} prix** : Attribué à **Hervé d'AFRICK** pour son article “ Douane et gendarmerie de Banfora : L'affaire qui dérange ” paru dans *Le Reporter* N°35 du 1^{er} au 14 décembre 2009.

Les attributions des PLAC sont des moments de reconnaissance du travail des médias mais aussi d'inviter à persévérer dans ce travail d'investigation et d'information des citoyens sur la conduite des affaires publiques.

○ **Participation du REN-LAC à des rencontres étrangères**

Au cours de l'année 2009, le REN-LAC a été invité à deux reprises à Abuja au Nigeria pour participer du 18 au 19 juin à une rencontre régionale sur l'initiative de OSIWA sur le thème : « *Articulation entre les droits de l'homme et la corruption* » et du 22 au 23 juin à une réunion de dialogue politique et de recherche avancée autour des questions de la corruption, de la gouvernance et de la démocratie en Afrique de l'ouest. Du 3 au 6 décembre 2009, le REN-LAC a organisé en collaboration avec Transparency International et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) un atelier international à Ouagadougou sur les thèmes ci-après : « La Corruption dans le secteur privé, la Responsabilité Sociale des Entreprises et les Achats Publics Durables » et « La Convention des Nations Unies contre la Corruption ». Les participants sont venus d'Europe et d'Afrique pour prendre part à cette grande rencontre à l'issue de laquelle, un « Réseau de la Société Civile Francophone pour la Transparence » a été mis en place.

b) Le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) : la transparence budgétaire en question

Le CGD a réalisé une étude sur l'Index sur le budget ouvert 2008 (IBO08) qui s'inscrit dans le cadre d'un processus de plaidoyer visant à faciliter l'accès à l'information budgétaire au public. Cette étude, réalisée dans 85 pays et dont les résultats ont été présentés à la presse le

15 décembre 2009 révèle que « l'Index budgétaire ouvert (IBO) de l'année 2008 pour le Burkina Faso est de 14%, l'un des plus faibles au monde. Cela signifie que très peu d'informations sont fournies au public sur le budget. L'index indique que le gouvernement prend des décisions concernant l'argent public à huis clos, excluant le public d'une participation significative dans la prise de décision. Une situation qui devrait être changée, selon les initiateurs de l'enquête sur l'IBO, à savoir le Partenaire budgétaire international (IBP) et ses partenaires de la société civile parmi lesquels le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD). »⁹

Cela pose la question fondamentale de la transparence budgétaire qui est un indicateur important de la bonne gouvernance en ce qu'il permet de créer un climat de confiance entre le gouvernement et les citoyens.

c) La Coalition nationale contre la vie chère, l'impunité, la corruption, la fraude et pour les libertés (CCVC)

Constituée d'organisations de défense des droits humains, de syndicats et d'associations diverses, la CCVC a organisé au cours de l'année 2009 des activités d'interpellation des autorités politiques par rapport à la cherté de la vie, aux cas de corruption et de détournements impunis de deniers publics. Elle a en effet publié plusieurs déclarations dans la presse suite à la publication des rapports des institutions de contrôles de l'Etat et de certains articles dans la presse. Elle a aussi organisé des marches meetings sur l'ensemble du territoire national comme la journée nationale de protestation du 26 mai 2009. Cadre unitaire de lutte contre la mal gouvernance et pour la défense des intérêts des populations, la CCVC entend se positionner comme le fer de lance du combat contre les abus de toutes sortes. Dans sa plate-forme d'action, figurent en bonne place des revendications relatives à une saine gestion des ressources publiques.

⁹ Sidwaya du mercredi 16 décembre 2009

► Les médias

Au cours de l'année 2009, les médias Burkinabè, notamment la presse écrite, ont fourni d'énormes efforts dans l'investigation et dans la production d'informations sur certaines pratiques frauduleuses et sur des affaires présentant de fortes présomptions de corruption. Ces pratiques concernent presque tous les secteurs de la vie publique. Certaines affaires ont défrayé la chronique de l'actualité nationale. Une vingtaine d'articles publiés dans ce sens ont été en compétition au Prix de lutte anti-corruption du REN-LAC. L'Affaire CNSS¹⁰ aura été de celles qui ont défrayé la chronique en 2009 grâce à l'action de la presse. Cette affaire avait fait tellement de bruit que le Premier Ministre Tertius Zongo a donné des instructions et des délais fermes aux personnalités concernées pour solder leurs dettes vis-à-vis de la CNSS. Celles-ci se sont exécutées mais comment ont-elles pu mobiliser autant d'argent en un an ? Si en janvier 2009, chacune des personnalités citées plus haut devait au moins 30 millions de FCFA à la CNSS et Paramanga Yonli devait plus de 90 millions de FCFA. D'où tiennent-ils ces ressources ? Ces questions devraient préoccuper l'Etat. Mais au Burkina Faso, les sources mystérieuses de la fortune ne semblent pas poser de problèmes aux institutions républicaines chargées de la bonne gouvernance.

Il y a aussi la justification de l'utilisation des financements publics des campagnes électorales notamment la présidentielle de 2005. Du rapport 2008 de la Cour des comptes, il est ressorti que parmi les candidats qui n'ont pas justifié le financement de la campagne, donc n'ayant pas respecté les textes en la matière, figure en tête le Président du Faso¹¹. En principe, ceux qui ne l'ont pas fait n'ont pas droit au financement de la campagne suivante. Pourtant, pour la présidentielle de novembre 2010 tous les candidats ont bénéficié du financement de l'Etat pour leur campagne.

¹⁰ Reporter N°19

¹¹ La cour des comptes n'avait pas donné les noms des candidats concernés. C'est le Reporter dans son édition N°20 de février 2009 qui a publié la listes des candidats qui n'ont pas justifié les financements reçus de l'Etat.

D'autres scandales ont été révélés à l'opinion nationale par la presse. On peut citer cette affaire de fraude au ministère de l'Economie et des finances, précisément à la direction de la solde¹². L'affaire commence par l'arrestation d'un enseignant à Banfora qui procédait à des collectes de dossiers d'agents de la fonction publique pour falsification d'avancements dont les retombées financières étaient partagées avec des agents complices au niveau de la solde. Des agents de la solde ont été interpellés et poursuivis dans ce dossier qui est toujours en instance.

Comme on peut le constater, ces quelques affaires qui ne sont pas exhaustives, montrent que les médias burkinabè participent aux efforts de lutte contre la corruption au Burkina Faso.

**► Les limites des acteurs non institutionnels :
le défi du contrôle citoyen de l'action publique**

Du fait des dysfonctionnements institutionnels, le rôle des acteurs non institutionnels dans la lutte contre la corruption est prépondérant. Ils doivent jouer un rôle à la fois de mobilisation, d'information, de sensibilisation des populations, de plaidoyer et d'interpellation des pouvoirs publics. Dans le contexte burkinabè marqué par l'absence d'espaces et de cadres de participation et d'interpellation par un déficit criard de parole citoyenne en matière de gestion du bien commun, le rôle des OSC et des médias est surtout de développer des initiatives et des approches fédératrices susceptibles de contribuer à l'émergence d'une opinion publique audible et capable d'influencer les politiques publiques.

La reconnaissance aux OSC de leur rôle de contrôle citoyen de l'action publique implique le renforcement de leurs capacités de dialogue social et politique.

L'engagement des acteurs non institutionnels dans la lutte contre la corruption participe donc de cette obligation citoyenne de veiller à la

¹² Bendre du 13 octobre 2009

bonne gestion du bien commun. Cependant, dans le cas spécifique du Burkina Faso, ces acteurs sont confrontés à de nombreuses difficultés.

Ces difficultés sont principalement de trois ordres : la faiblesse de l'opinion publique ; le difficile accès à l'information sur la gestion des affaires publiques ; l'instrumentalisation par le politique des organisations de la société civile et des médias. Or, le contrôle de l'action publique commence par une bonne circulation des informations et une reconnaissance des rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteurs. Sans une opinion publique proactive et réactive, l'action des OSC et des médias a peu de chance d'influencer celle des gouvernants, d'autant plus qu'en matière de lutte contre la corruption, ce ne sont pas les dénonciations qui manquent mais plutôt les sanctions. En effet, s'il y avait une opinion publique forte, les différents rapports des structures et institutions de contrôle de l'Etat auraient connu des suites favorables. Il en est de même pour les saisines des OSC comme le REN-LAC et des investigations des médias qui restent sans suite.

De même, les difficultés d'accès aux sources d'informations, malgré les professions de foi et autres directives du gouvernement, compliquent davantage le travail des médias et des OSC dans l'exercice de leur mission de contrôle de l'action publique. Pourtant l'information est un droit constitutionnellement reconnu au Burkina Faso.

Enfin, les OSC et les médias ne sont pas exempts de critiques. Certains animateurs des OSC et des médias, du fait de leur proximité avec des réseaux politiques ou des puissances économiques, sont le plus souvent des terrains de la corruption et non des acteurs de la lutte contre ce fléau. Mieux ces acteurs sont souvent instrumentalisés par des réseaux de corruption pour saboter le travail des autres acteurs qui s'efforcent de mener le combat contre la corruption.

La conjugaison de ces limites réduit considérablement les efforts des acteurs non institutionnels dans la lutte contre la corruption.

2.2.2 Recommandations

Au regard de l'amplification du phénomène de la corruption, des actions vigoureuses doivent être mises en œuvre. Ces actions concernent à la fois le renforcement du dispositif institutionnel et la sensibilisation et l'information des citoyens en vue d'une mobilisation générale contre le fléau. Il s'agira de créer les conditions de la redevabilité politique mais aussi de la participation et du contrôle citoyen de l'action publique.

Pour renforcer donc la lutte contre la corruption en vue de parvenir à des résultats probants, des efforts doivent être faits au niveau de tous les acteurs. Pour ce faire nous formulons deux catégories de recommandations : l'une en direction des acteurs institutionnels et l'autre à l'attention des acteurs non institutionnels.

2.2.2.1 *Recommandations en direction des acteurs institutionnels*

A ce niveau, les recommandations concernent à la fois le renforcement des dispositions légales et réglementaires, la sanction des cas de corruption et l'appui aux autres acteurs intervenant dans la lutte contre la corruption. Dans le détail, les recommandations se déclinent ainsi qu'il suit :

- la relecture du document de politique nationale de lutte contre la corruption. En effet, il apparaît nécessaire de procéder à une relecture consensuelle du document adopté en conseil des ministres en 2006, afin d'impulser une nouvelle dynamique à la prévention et à la lutte contre la corruption au Burkina Faso ;
- la clarification et l'application effective des dispositions du principe de la déclaration de biens en intégrant sa publication ;
- la régularité de la vérification des contenus de ces déclarations avant et après l'accès à une haute fonction de l'Etat ;
- le renforcement du dispositif législatif et réglementaire existant par l'adoption de nouveaux textes ou la modification de ceux existant en vue de relever les peines et de déterminer de nouvelles infractions.

L'infraction de corruption pourrait constituer un crime et non un délit comme c'est le cas présentement. Par ailleurs, l'infraction de « délit d'apparence »¹³ pourrait dissuader les acteurs potentiels de la corruption. Elle a pour avantage de faciliter la charge de la preuve dans la mesure où il appartient à la personne poursuivie, en raison de son train de vie en inadéquation apparente avec sa position socio-économique, de justifier ses sources de revenus ;

- l'application et la publication de sanctions exemplaires en cas de pratiques corruptrices avérées ;
- l'appui aux organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la corruption pour renforcer leurs capacités d'initiatives et d'interpellation ;
- l'accès aux informations et l'appui aux organes de presse qui se spécialisent dans l'investigation par la protection des journalistes en vue de garantir leur sécurité dans l'exercice de leur métier.

2.2.2.2 Recommandations en direction des acteurs non institutionnels

Le défi majeur pour les acteurs non institutionnels engagés dans la lutte contre la corruption est de contribuer à l'émergence de groupes de veille citoyenne sur le fonctionnement quotidien de la cité. Il s'agit de créer les conditions permettant d'informer, de sensibiliser et mobiliser les populations pour une participation citoyenne à la gestion des affaires publiques. Le contrôle citoyen de l'action publique exige des citoyens des capacités d'observation de la gestion des deniers publics, la fourniture des services, la réalisation des infrastructures socioéconomiques et de veiller à leur conformité avec la norme et les prévisions budgétaires, etc. Il exige également l'obligation de compte rendu chez les décideurs par une mise à disposition des informations pertinentes (déclarations politiques, engagements budgétaires et comptes publics, lois de finances, budgets

¹³ Propositions de loi, soumises à l'Assemblée nationale par le Député Laurent Bado mais qui n'a pas été retenue.

annuels, rapports d'audits, rapports et états financiers, conclusions d'évaluations, etc.) pour permettre aux gouvernés de connaître les recours nécessaires en cas de constats de fraudes ou de corruption. Cela permet aux acteurs (décideurs, techniciens et populations) de s'inscrire dans une dynamique d'interaction et de dialogue.

A ce titre, les recommandations ci-dessous peuvent être faites :

- mobiliser les énergies pour l'établissement de partenariats, constitution de coalitions permettant d'influencer les politiques publiques et d'amener les décideurs à être à l'écoute des populations ;
- renforcer les capacités des populations à participer, négocier et contrôler la gestion de la chose publique notamment par l'éducation;
- identifier des groupes stratégiques et de personnes ressources porteuses d'initiatives mobilisatrices et constituer des groupes de veille citoyenne.

2.2.3 Synthèse

La lutte contre la corruption est l'un des axes fondamentaux du renforcement de la gouvernance démocratique. De ce point de vue, elle est une affaire de toutes les couches sociales de la population. La corruption a tendance à devenir dans la société burkinabè une affaire banale. Des citoyens se construisent des fortunes suspectes et font preuve d'un niveau de vie ostentatoire, visiblement au-dessus de leurs revenus officiels sans être inquiétés. De plus en plus, accéder à un poste de responsabilité dans l'administration publique ou dans une société d'Etat est source d'enrichissement personnel. Comme le poisson pourrit par la tête, le train de vie des membres du gouvernement et des responsables d'institutions publiques, leur résistance à présenter et à justifier leurs biens apparaissent comme une invite à faire comme eux. L'illustration, c'est le flou qui entoure la déclaration des biens au début et à la fin de leurs fonctions. Une telle situation, ajoutée à l'impunité des cas

reconnus dans les rapports des structures de contrôles, des enquêtes des OSC et des médias tracent une voie royale pour le développement de la corruption. Cette tendance ne s'est pas améliorée en 2009. Bien au contraire, comme relevé plus haut, la corruption semble davantage s'enraciner dans les pratiques de gestion de bien des agents publics, des acteurs du privé et même des citoyens ordinaires qui y voient un raccourci pour sortir de la misère.

Il est désormais impératif que les pouvoirs publics fassent preuve de plus de fermeté et d'engagement dans l'instauration d'un climat sain de gestion du bien commun. Les citoyens doivent eux aussi, non seulement refuser la corruption mais également et surtout s'engager aux côtés de tous les acteurs qui luttent contre la corruption en vue de défendre le bien commun contre les prédateurs. Sans cet engagement citoyen, il est vain d'espérer vaincre l'impunité des cas de corruption et parvenir à un développement durable.

III : Références bibliographiques

Cours des comptes : rapport public 2008. Burkina Faso, 308p.

REN-LAC : Etat de la corruption au Burkina Faso, rapport 2008, septembre 2010, 56 p.

ASCE : rapport général annuel d'activités 2008, Burkina Faso, Premier ministre, avril 2009, 61p

Transparency International: Baromètre mondial de la corruption 2009, 86 p.

ANNEXES

Annexe I : Grille d'entretien

1.- Identité de l'enquêteur :

1.1 Nom et prénom(s)/N° enquêteur _____

1.2 N° d'identification : / _____ / Heure début enquête : / ____ h/ ____ mn

2.- Identification de l'enquêté

2.1. Région : _____ ; Ville : _____
Site de la rencontre : _____

2.2. Sexe : (*inscrire le chiffre dans la case*)

Féminin=1 ; Masculin=2

Bonjour / Bonsoir Madame / Monsieur, j'enquête pour le compte du REN-LAC. Pourriez-vous m'accorder un peu de votre temps précieux pour un entretien ?

2.3.2 Quel âge avez-vous ? (*inscrire l'âge année révolues*)

20-29ans = 1; 30-39ans = 2; 40-49ans = 3; 50-59ans = 4; 60ans et plus = 5; ne sais pas

2.4. Quelle est votre activité principale ? _____

2.5. Catégorie socioéconomique : (*inscrire le chiffre dans la case*) ;

Salarié public/privé = 1 ; Indépendant=2 ; Autres = 3 Chômeur = 4 ; Inactif = 5

2.6. Quelle est la dernière classe que vous avez fréquentée ? _____

3.- Perception de l'ampleur de la corruption en 2009

3.1. Que pensez-vous de la fréquence des faits et pratiques de corruption

en 2009 ? (*inscrire le chiffre dans la case*)

Très fréquents = 1 ; fréquents = 2 ; inexistant = 3 ; ne sais pas = 9.

3.2. Que pensez-vous de l'évolution de la corruption en 2009 comparée

à l'année passée ? (*inscrire le chiffre dans la case*)

Progresse = 1 ; stationnaire = 2 ; régresse = 3 ; ne sais pas = 9.

3.3a. Avez-vous été personnellement acteur de faits ou de pratiques de corruption à un moment ou un autre de cette année ? (*inscrire le*

chiffre dans la case)

Non = 0 ; Oui = 1. Si non, aller à 3.4.a.

3.3b. Si oui, décrire l'un de ces faits ou pratiques de corruption (*insister pour que ce soit le plus révoltant du point de vue de l'enquêté(e)*) :

3.3c. Qu'avez-vous payé ou reçu pour ce fait ou cette pratique de corruption ? (*si c'est en argent, insister pour avoir le montant exact ou approximatif*) :

3.3d. Dans le fait ou la pratique de corruption que vous avez relaté, dites-nous qui de l'agent de service ou de l'utilisateur a suscité la démarche

3.4a. Avez-vous été personnellement témoin de faits ou de pratiques de corruption à un moment ou un autre de cette année ? (*inscrire le chiffre dans la case*)

Non = 0 ; Oui = 1. *Si non, aller à 3.5.*

3.4b. Si oui, décrire l'un de ces faits ou pratiques de corruption (*insister pour que ce soit le plus révoltant du point de vue de l'enquêté(e)*) :

3.4c. Qu'est-ce qui a été payé pour ce fait ou cette pratique de corruption ? (*si c'est en argent, insister pour avoir le montant exact ou approximatif*) :

3.4d. Dans le fait ou la pratique de corruption que vous avez relaté(e), dites-nous qui de l'agent de service ou de l'utilisateur a suscité la démarche

3.5. Supposons que vous devez donner une note aux différents services que vous connaissez. La note va de 10 points à 0 point. Plus le nombre de points que vous donnez au service est élevé, c'est-à-dire proche de 10, plus dans ce service il y a peu de corruption. Par contre, si le nombre de points que vous donnez au service est bas, c'est-à-dire proche de 0, plus dans ce service, la corruption est fréquemment pratiquée.

Il vous est demandé de donner une note à chacun des services que vous connaissez.

Une alternative est de disposer d'une échelle en ruban (ou papier plastifié) colorée (3 couleurs différentes, voir schéma ci-dessous) et de 3 papillons portant chacune des couleurs de l'échelle. Après avoir expliqué l'échelle, on demande à l'enquêté(e) de désigner d'abord le ou les service (s) qu'il connaît, ensuite de choisir le papillon correspondant à sa perception de la corruption liée à ce ou ces service (s) et de le porter sur l'échelle (cette méthode convient aux non scolarisés et peut être utile aux scolarisés) : dans ce cas, cochez la couleur choisie et portez l'échelle correspondante dans la colonne « échelle/ruban »



Tableau de notation des services

Services désignés par l'enquêté(e)	Note sur 10	Echelle / ruban

NB : En cas d'un nombre de services cité supérieur à 6, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la grille et celui de la question.

3.6. Il vous est demandé de donner une note à chacune des catégories d'agents que vous connaissez. (Cf. les explications pour la notation données au 3.5)



Tableau de notation des agents des services

Catégories d'agents de l'Etat désignées par l'enquêté(e)	Note sur 10	Echelle / ruban

NB : En cas d'un nombre de services cité supérieur à 6, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la grille et celui de la question.

3.7. Il vous est demandé de donner une note à chacune des catégories professionnelles que vous connaissez. (Cf. les explications pour la notation données au 3.5)



Tableau de notation des catégories professionnelles autres que celles de l'Etat

Catégories professionnelles désignées par l'enquêté(e)	Note sur 10	Echelle / ruban

NB : En cas d'un nombre de services cité supérieur à 6, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la grille et celui de la question.

3.8. Quelles mesures efficaces, le Gouvernement a-t-il prises en 2009 contre les faits et pratiques de corruption ?

4.- Connaissances et attitudes sur les faits et pratiques de corruption

4.1. Monsieur RATZALOM est un employé du Gouvernement qui lui paie chaque mois un salaire. Monsieur PAMI s'est présenté dans le bureau de RATZALOM pour légaliser les actes de naissance de ses enfants. Monsieur RATZALOM lui ceci : « *nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers hein ! Fais quelque chose-là* ». Vous considérez la demande de RATZALOM (*lire toutes les réponses et demander à l'enquêté(e) d'en choisir une dont vous inscrirez le numéro dans la case*) :

Inacceptable et condamnable = 1 ; inacceptable mais compréhensible = 2 ; acceptable = 3 ; ne sais pas = 9.

4.2. Monsieur PAMI a sollicité la légalisation des actes de naissance de ses enfants à M RATZALOM. RATZALOM n'a rien demandé cette fois à M PAMI, mais le fait revenir chaque fois au service, au prétexte que son patron n'est pas là pour signer. Trois semaines se sont écoulées et monsieur PAMI est déjà revenu cinq fois voir monsieur RATZALOM et sans avoir été satisfait. Que ferez-vous à la place de PAMI ? (*lire toutes les réponses et demander à l'enquêté(e) d'en choisir une dont vous inscrirez le numéro dans la case*) :

Toujours patienter = 1 ; faire intervenir des connaissances auprès de M RATZALOM = 2 ; faire intervenir le député de la région auprès de M RATZALOM = 3 ; chercher à rencontrer le patron de M RATZALOM =

4 ; offrir quelque chose à M RATZALOM = 5 ; je vais le dénoncer auprès de qui de droit ; autres (à préciser) = 6 ; ne sais pas = 9.

4.3 Un motocycliste a « brûlé » un feu de circulation : il est passé alors qu'il devait s'arrêter. Le policier l'arrête et lui demande les papiers de sa mobylette. Après quelques minutes d'explication, le motocycliste reprend les papiers de sa mobylette en échange d'un billet de 1000 francs CFA.

Vous avez observé cette situation. Vous considérez cet échange comme (lire toutes les réponses et demander à l'enquêté(e) d'en choisir une dont vous inscrirez le numéro dans la case) :

Inacceptable et condamnable = 1 ; inacceptable mais compréhensible = 2 ; acceptable = 3 ; ne sais pas = 9.

5.- Causes et conséquences de la corruption

5.1. Qu'est-ce qui peut amener les gens comme RATZALOM et l'agent de police à se laisser corrompre ?

5.2. Qu'est-ce qui peut amener les grands patrons, les membres du gouvernement et les députés à se faire corrompre par d'autres personnes ou institutions ?

5.3. Qu'est-ce qui peut amener les gens comme PAMI à corrompre les agents de service ?

5.4. Qu'est-ce qui peut amener les grands commerçants à corrompre des agents de service ou des grands patrons ?

5.5. Quelles conséquences découlent de l'attitude de RATZALOM vis-à-vis de PAMI ?

5.6. Quelles conséquences découlent de la corruption des agents et des grands patrons par les grands commerçants ?

5.7. Comment peut-on combattre la corruption pour la ramener à un faible niveau ?

5.8. Que comptez-vous faire personnellement pour combattre la corruption dans notre pays ?

6.- Varias

6.1a. Avez-vous été informé(s) des actions de lutte contre la corruption en 2009 ? (*inscrire le chiffre dans la case*)

Non = 0 ; Oui = 1. *Si non, aller à 6.2a.*

6.1b. Si oui, citez les sources par lesquelles vous a été informé(s) de ces faits et pratiques de corruption en 2009.

6.2a. Avez-vous entendu parler du REN-LAC cette année ? (*inscrire le chiffre dans la case*)

Non = 0 ; Oui :=1. *Si non, aller à 6.3a.*

6.2b. Si oui, en quelles circonstances ou à quel sujet ?

6.3a. Avez-vous entendu parler d'autres organisations de lutte anti-corruption cette année ? (*inscrire le chiffre dans la case*)

Non = 0 ; Oui = 1. *Si non, aller à 6.4.*

6.3b. Si oui, en quelles circonstances ou à quel sujet ?

6.4. Autres commentaires de votre part ?

Heure de la fin d'entretien: / _____ h _____ mn

Date de l'enquête :

/ _____ / _____ / 2009

Signature de l'enquêteur :

Visa du superviseur :

Annexe II : Lettre du Secrétaire Exécutif du REN-LAC à monsieur le Ministre de l'économie et des finances au sujet des marchés publics

Objet : Demande d'informations

Monsieur le ministre,

Il a été donné au Réseau national de lutte anticorruption (REN-LAC) de constater un nombre important d'attributions des marchés publics par la procédure de gré à gré au cours des séances des conseils des ministres du dernier semestre de l'année 2009.

En effet, si l'on s'en tient au dernier semestre de l'année 2009, le REN-LAC a relevé seize marchés objets d'attribution par la procédure de gré à gré lors des séances de conseil des ministres.

Ce sont :

Le Conseil des ministres du 25 novembre 2009 a autorisé la passation de deux marchés par la procédure de gré à gré pour l'acquisition de matériel militaire d'habillement, de couchage et de campement au compte du ministère de la Défense dans le cadre de la préparation du deuxième bataillon burkinabè pour le Darfour (Soudan) aux entreprises :

- le Groupe MARK SA pour un montant de cent cinquante sept millions sept cent vingt six mille cinq cent un (157 726 501) F CFA HT HD ;
- la société EUROMATEX pour un montant de cent trente deux millions sept cent soixante douze mille (132 772 000) F CFA HT HD.

Le financement de ces marchés est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2009.

Au cours de la même session la passation d'un marché par la procédure de gré à gré pour la fourniture d'imprimés et l'acquisition de timbres fiscaux au profit de la Direction générale des impôts (DGI) à été faite avec la Société canadien bank company pour un montant de deux cent cinquante quatre mille sept cent trente (254 730) euros soit la contre valeur de cent soixante sept millions quatre vingt onze mille neuf cent vingt sept (167 091 927) F CFA HT HD. Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2009.

-L'autorisation de la passation d'un marché par la procédure de gré à gré pour l'acquisition et l'installation d'un générateur d'oxygène pour le compte du Centre hospitalier national Yalgado OUEDRAOGO par le Conseil des ministres du mercredi 11 novembre 2009. Le marché a été attribué à l'entreprise JEFKOM KOSSOM pour un montant de deux cent quarante deux millions deux cent trente un mille trois cent quarante (242 231 340) F CFA. Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2009

L'autorisation de la passation au cours de la même séance du conseil des ministres d'un marché par la procédure de gré à gré pour la finalisation des travaux de construction de l'échangeur de l'Est avec l'entreprise SOGEA/SATOM. Le montant de ce marché est de trois milliards neuf cent quatre vingt huit millions deux cent dix sept mille neuf cent dix sept (3 988 217 917) F CFA TTC. Le financement est assuré par le budget de l'Etat.

Le conseil des ministres qui s'est tenu le mercredi 04 novembre 2009 a autorisé la passation d'un marché par la procédure de gré à gré pour les travaux de branchement d'électricité des logements sociaux, tranche 2008 de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Fada N'Gourma avec la SONABEL pour un montant de cent cinquante neuf millions quatre cent quatre vingt quatre mille sept cent trente sept (159 484 737) F CFA TTC. Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2009.

Le Conseil extraordinaire des ministres du 19 septembre 2009 a autorisé la passation de marchés par la procédure de gré à gré dont le financement est assuré par le budget de l'Etat pour la réalisation de travaux à Ouahigouya dans le cadre des festivités du 11 décembre 2009 avec les entreprises suivantes :

lot 1 : Entreprise AZIMMO pour la construction d'un logement de type F4 pour un montant de trente huit millions trois cent trente trois mille trois cent trente trois (38 333 333) F CFA TTC ;

lot 2 : Entreprise de construction nouvelle Afrique (ECNAF) pour la construction d'une station météorologique pour un montant de quarante sept millions sept cent trente six mille sept cent cinquante trois (47 736 753) F CFA TTC ;

lot 3 : Entreprise générale de construction (S. ART DECOR SARL) pour la construction d'un hangar d'avion pour un montant de cinquante cinq

millions dix mille huit cent cinquante huit (55 010 858) F CFA TTC.

Le Conseil des ministres du mercredi 9 septembre 2009 a autorisé la passation d'un marché par la procédure de gré à gré pour la construction de la piste d'atterrissage, de l'aire de stationnement et de la piste de raccordement de l'aérodrome de Ouahigouya dans le cadre des festivités marquant la célébration du 11 décembre 2009 pour un montant de un milliard six millions vingt neuf mille quatre cent quatre vingt six (1 006 029 486) F CFA TTC avec l'entreprise EBOMAF. Le financement est assuré par le budget de l'Etat.

Le Conseil des ministres du 8 juillet 2009 a autorisé la passation de marché par la procédure de gré à gré pour l'extension du Réseau Internet de l'Administration (RESINA) avec les entreprises suivantes :

- le Centre régional de maintenance des télécommunications de Lomé (CMTL) pour la réalisation des travaux de fourniture et de pose de câbles fibres optiques pour un montant de cent soixante dix millions (170 000 000) F CFA TTC avec un délai d'exécution de douze (12) mois ;
- la société ZIL TELECOM INTERNATIONAL pour la fourniture et l'installation d'un pylône et d'un shelter équipé dans la ville de Bobo-Dioulasso et pour la fourniture de racks pour un montant de cent sept millions cinq cent quatre vingt treize mille neuf cent quarante et un (107 593 941) F CFA TTC avec un délai d'exécution de trois (03) mois.

Le financement de ces marchés est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2009.

Le Conseil des Ministres du mercredi 1er juillet 2009 a autorisé la passation de marchés par la procédure de gré à gré pour des travaux complémentaires de réaménagement et d'extension de l'aérogare passagers de Ouagadougou dont le financement est assuré par le budget de l'Etat. Le marché a été passé avec les entreprises suivantes :

- Faso Construction et Services pour la réalisation de travaux complémentaires pour un montant de deux milliards cent trente huit millions huit cent quatre vingt trois mille neuf cent quinze (2 138 883 915) F CFA TTC avec un délai d'exécution de dix (10) mois ;

- Cabinet d'études CINCAT international SA pour le contrôle et la surveillance des travaux complémentaires pour un montant de cent quatre vingt quatorze millions cent huit mille cinq cent cinquante un (194 108 551) F CFA TTC avec un délai d'exécution de douze (12) mois ;

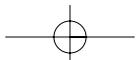
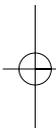
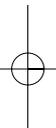
- Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) pour le contrôle technique pour un montant de cent cinquante trois millions six cent trente un mille deux cent trente huit (153 631 238) F CFA TTC avec un délai d'exécution de douze (12) mois.

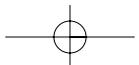
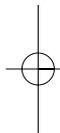
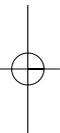
Au cours de la même séance, le Conseil a autorisé la passation d'un marché par la procédure de gré à gré pour la restauration des élèves de l'Ecole nationale de la police (ENP) avec la Société générale de la gastronomie (GEGA) pour un montant de trois cent vingt quatre millions trois cent soixante dix mille deux cent (324 370 200) F CFA TTC avec un délai d'exécution de onze (11) mois. Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2009.

La fréquence de ces attributions nous interpelle, en tant que Réseau s'étant donné la mission d'œuvrer à garantir une bonne moralité et de la transparence dans la gestion de la chose publique. Aussi, ai-je l'honneur par la présente de solliciter les informations ayant motivé un recours aussi fréquent de la procédure d'attribution des marchés gré à gré.

Je vous prie d'agréer Monsieur le ministre, l'assurance de ma très profonde considération.

Pr. Blaise SONDO







01 BP 2056 Ouagadougou 01, Rue 17.572 Porte 23 Pissy
Tel (226) 50 43 32 83 - Fax : (226) 50 43 32 82
Mail : renlac@renlac.org , web : www.renlac.org,

Imprimé en Mars 2011



01 BP 1344 Ouagadougou 01
Tél. 50 30 08 46
E-mail: fgz.trading@yahoo.fr

Collection RN-LAC - ISSN : 0796-5915